

l'école émancipée

N° 64

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910



UN RÉGIME À BOUT DE SOUFFLE !

DOSSIER :
LE FÉMINISME
AUJOURD'HUI

Femmes en lutte,
luttés de femmes...
P. 18-24

- *Le revenu universel : mauvaise réponse à bonnes questions ?* P. 6-7
- *Le mouvement syndical et l'élection présidentielle* P. 10-11
- *Évaluation des enseignant-es : un débat nécessaire* P. 16-17

Nos droits contre leurs privilèges

NOUS, MOUVEMENTS SOCIAUX,

dans notre diversité associative, syndicale et citoyenne comptons bien faire entendre nos voix et nos propositions dans les prochains mois. Dans la période électorale qui s'ouvre, nous ne mettrons ni nos actions ni nos revendications de côté. Même si nous savons que tous les candidat.es ne défendent pas les mêmes positions, cette campagne présidentielle risque d'être propice aux vents mauvais, aux propositions démagogiques et réactionnaires et aux petites phrases. Aussi nous sommes déterminé.es à dépolluer le débat public pour que les préoccupations de la majorité supplantent les intérêts de quelques-uns.

Les inégalités augmentent, le chômage, la précarité et la pauvreté touchent de plus en plus de personnes, en particulier les femmes et les jeunes. L'explosion de la richesse de quelques-uns se fait au détriment de toutes et tous. Islamophobie, antisémitisme, négrophobie, rromphobie... les diverses formes du racisme gangrènent notre société ; les droits des femmes sont attaqués ; les droits des salarié.es, la protection sociale, les services publics déjà affaiblis, sont menacés dans leurs fondements ; le vivre ensemble se délite ; l'état d'urgence devient un état permanent ; et les enjeux écologiques sont remis au second plan. Au contraire, notre société a besoin de plus de justice et d'égalité, d'une profonde transition écologique avec une réelle égalité des droits pour toutes et tous.

La justice fiscale et la fin de l'impunité d'une minorité permettraient de favoriser des services publics de qualité accessibles sur tout le territoire, des investissements pour nos quartiers et les zones rurales délaissées, un logement digne pour chacun.e, la création de centaines de milliers d'emplois de qualité liés notamment à la transition écologique,

la garantie d'une protection sociale de haut niveau.

Dès maintenant, nous construisons un espace commun pour permettre le débat citoyen et l'appropriation par toutes et tous des vrais enjeux auxquels la majorité de la population est confrontée. Nous voulons expertiser et déconstruire, dans les prochains mois, les contre-vérités qui polluent déjà le débat politique.

Le mouvement contre la loi Travail, des mobilisations syndicales à « Nuit debout », ont démontré que les résistances persistent dans ce pays, malgré la répression et les violences policières. Les luttes et les grèves n'ont pas disparu. De multiples initiatives d'accueil et de solidarité auprès des réfugié.es existent dans notre pays, à l'encontre des discours de haine et de rejet développés par certain.es. Les énergies sont disponibles dans notre société pour porter l'espoir de progrès sociaux et d'une société juste et égalitaire. Pour faire vivre ces résistances et nos alternatives, notre espace favorisera les convergences et l'action, dans le respect des modes et des choix d'intervention de chacune de nos organisations.

Premiers signataires :

AC !, APEIS, ATTAC, CEDETIM, CNT Solidarité Ouvrière, Comité Vérité et Justice pour Ali Ziri, Confédération Paysanne, Coordination Sans Papiers 75, DAL, FASTI, Fondation Copernic, FSU, Les jours heureux, MRAP, MNCP, Osez le Féminisme !, ReAct, Solidaires Finances Publiques, Sortir du colonialisme, SUD Éducation, SUD PTT, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Magistrature, Union syndicale Solidaires, UTOPIA, VISA...



PHOTO: D. R.



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14 000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Jérôme FALICON, Judith FOUILLARD, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE: Éric MONTELLO, Arnaud MALAISÉ

IMPRESSION : BRI Bobigny

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site :

www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail: bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} mai 2017.

Le n° 63 de la revue de janvier février 2017

a été tiré à 1200 exemplaires.

PHOTOS DE COUVERTURE: D. R.



ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1 500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE :VILLE :

E-MAIL :



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

» PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉE

» PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE C/O YVES CASSUTO, 25, RUE DE LA SOURCE 54000 NANCY

p. 2 : Appel : nous, mouvements sociaux

p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : FLEXISÉCURITÉ :

illustration d'une politique de l'oxymore

p. 6 et 7 : Le revenu universel : mauvaise réponse à de bonnes questions ?

INTERNATIONAL

p. 8 et 9 : Une Europe sous les feux de la crise 60 ans après...

SYNDICALISME

p. 10 et 11 : Le mouvement syndical et l'élection présidentielle

ÉDUCATION

p. 12 et 13 : Lycée : de la massification à la démocratisation

p. 14 : La formation des enseignant-es, un combat pour l'avenir !

p. 15 : CAPPEL, une formation au rabais, une nouvelle régression pour les enseignant-es

DOSSIER :



p. 18 à 24 : Le féminisme aujourd'hui

FÉMINISME

p. 25 et 26 : 8 mars 2017 : grève internationale des femmes

HISTOIRE

p. 27 et 28 : Histoire de la CGT (III)

CULTURE

p. 29 : Faut-il encore lire Rabelais

et 30 : brèves livres

ÉCONOMIE

p. 31 : « Le basculement du monde »

P. 32 : Délinquant-es solidaires

Les défis du syndicalisme

L'extrême-droite semblant inéluctablement qualifiée pour le second tour de la présidentielle, la seule incertitude de cette élection apparaît réduite à l'identité de son futur concurrent. Le banquier qui a été le grand inspirateur de la politique libérale du gouvernement et qui promet d'aller encore plus loin s'il est élu ? L'inculpé assoiffé d'argent, lié aux courants les plus réactionnaires de la droite, qui développe un programme au bulldozer pour s'attaquer à la protection sociale, aux services publics, au droit du travail, à la Fonction publique et aux retraites... ?

Quel que soit le cas de figure final, et même s'ils ne sont pas tous sur le même plan, les grands perdants seront malgré tout les salarié-es et l'immense majorité de la population.

La fragmentation de la gauche politique sur la question de la rupture avec les politiques libérales menées depuis des années décuple le rôle du syndicalisme dans cette période. Sa responsabilité est d'incarner, pour partie, à la fois la résistance au rouleau compresseur du capitalisme et la possibilité, la nécessité également, d'une autre société dans son rapport au travail, dans son partage des richesses, dans l'émancipation des femmes, de la jeunesse et des victimes du racisme...

Pour cela, il faudra s'engager massivement dans les mobilisations et leur donner une autre dimension comme l'a fait la journée du 8 mars cette année avec l'irruption de la grève, même symbolique, et sa portée internationale en écho aux luttes des femmes polonaises, islandaises, étatsuniennes... La journée de grève du 7 mars dans l'hospitalière et la territoriale montre que les attentes revendicatives sont là. La journée du 19 mars contre les violences policières, pour la justice et la dignité prend, elle, la forme d'une première jonction entre les organisations « traditionnelles » du mouvement ouvrier et du mouvement antiraciste avec de nouvelles formes d'organisation issues notamment des quartiers populaires.

Le 1^{er} mai, à quelques jours du second tour de la présidentielle, revêtra, lui, un caractère exceptionnel avec une forte portée antifasciste doublée d'un rejet du libéralisme à l'aune, entre autres, du bilan de ce gouvernement.

Le syndicalisme de transformation sociale devra également relever le défi d'une unité plus forte de ses organisations actuelles pour accroître son audience et son influence. Un dépassement souple avec la construction d'un front syndical permanent pouvant ouvrir la perspective d'un dépassement structurel vers une nouvelle confédération du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Mais seul, le syndicalisme, même unifié, ne pourra pas tout. L'élargissement à l'ensemble du mouvement social est indispensable. Le collectif « nos droits, leurs privilèges » constitué à l'occasion de la campagne électorale à l'initiative d'ATTAC est une initiative à investir et à faire perdurer bien au-delà de cette campagne.

Se rassembler, démultiplier les rencontres avec les salarié-es, tisser des liens avec l'ensemble du mouvement social, ouvrir des espaces d'échanges et d'actions... dans l'objectif de préparer une contre-offensive sociale massive. Le rôle dévolu au syndicalisme peut apparaître immense mais n'en est pas moins incontournable. ●

ARNAUD MALAISIÉ

FLEXISÉCURITÉ : illustration d'une

Le concept de flexisécurité est né aux Pays-Bas en 1995. Son principe repose sur la mise en œuvre d'une politique de l'emploi fondée sur un compromis entre flexibilité, côté employeur, et sécurité, côté salarié. Dans l'air du temps depuis trente ans et fermement promue par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), son expérimentation grandeur nature au Danemark a donné force et crédibilité au concept, de sorte qu'au milieu des années 2000, celui-ci acquit une grande visibilité en Europe, prétendant incarner « Le » modèle social européen.

Avec la stratégie post-Lisbonne 2000-2010, les États membres se sont vu devoir intégrer dans leurs politiques de libéralisation du marché du travail les principes de flexisécurité. Ainsi, sur fond de concurrence mondiale, d'évolution démographique et d'innovation technologique, la volonté de rendre le marché du travail plus flexible est devenue un objectif intangible. Il s'agit dès lors d'accepter cet état comme irréversible et de faire en sorte que les individus puissent être géographiquement et fonctionnellement mobiles, ce qui doit leur permettre de retrouver un travail dans les plus brefs délais. Sur ces bases, deux conceptions de la flexisécurité ont vu jour, le Contrat à Durée Unique (CDU) d'une part, la voie anglaise et continentale d'autre part.

Dans le premier cas, CDD et CDI fusionnent au sein d'un contrat unique avec suppression du contrôle pour motif économique de licenciement, suppression des obligations de reclassement et incitation financière. Le CDU n'a jamais vu le jour. Il a été abandonné au profit des voies dites anglaise et continentale. Avec elles, il s'agit de protéger la personne et non plus l'emploi. Deux écoles cohabitent à ce sujet. La voie dite « anglaise », ainsi nommée parce qu'elle a vu le jour en Grande Bretagne, stipule qu'il s'agit de protéger la personne dans son rapport au marché. La finalité du dispositif consiste à « armer » le travailleur pour la grande lutte sur le marché du travail : formation professionnelle, service de l'emploi, politique de lutte contre les discriminations à l'embauche, assurance-chômage poussant le bénéficiaire à retrouver un emploi au plus vite. Concomitamment, certains concepteurs font valoir qu'il est possible



d'offrir une plus grande protection de la personne en considération de son appartenance à un groupe. Dans ce cas, la sécurisation des trajectoires professionnelles intègre les droits professionnels dans un projet social d'ensemble. C'est le sens pris par la voie dite « continentale », ainsi nommée parce ce qu'elle a été mise en œuvre sur le continent européen, et plus précisément dans les pays nordiques. Elle s'appuie sur une socialisation plus large des droits et des responsabilités et devient un effet de la citoyenneté ou du moins, elle traduit un rapport d'appartenance à travers un statut de l'actif et un état professionnel par lesquels la société doit à l'individu plus que la formation et le placement sur un marché.

Le premier jalon de la flexisécurité

Ce système est caractéristique du modèle danois qui, outre les éléments déjà existants de la voie anglaise – formation professionnelle soutenue, service de l'emploi, lutte contre les discriminations à l'embauche – ajoute un financement. Celui-ci s'élevait, à l'origine du dispositif,

à quatre ans d'indemnisation chômage à hauteur de 90 % de l'ancien salaire, ce qui était plus que de rendre la force de travail « vendable » de façon expéditive (dans la trace laissée par la crise économique des subprimes, cette durée a été abaissée à 2 ans et à 60 % du salaire depuis 2010). Ce système encadre également le marché du travail par la négociation, apporte un réel soutien aux demandeurs d'emploi, et soumet les entreprises à un dispositif de cogestion avec les syndicats. En France, le premier jalon de cristallisation de la flexisécurité s'établit principalement autour de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013. Ici comme ailleurs, sa mise en œuvre se traduit par une homothétie de la sécurité des parcours vers l'organisation du marché du travail, coordonnant contrat de travail plus flexible, activation de recherche d'emploi, suivi de formation professionnelle tout au long de la vie et « modernisation » de la protection sociale. Ces composantes doivent en principe évoluer par le dialogue social. Toutefois, plus en amont, on retrouve déjà les premières traces laissées par la logique flexisécuritaire. Il en va ainsi de l'ANI de 2008, où les

politique de l'oxymore

partenaires sociaux, échaudés par les tentatives de mise en place du Contrat Nouvelle Embauche (CNE), puis du Contrat Première Embauche (CPE), avaient écarté l'idée d'un contrat unique, le fameux CDU cité plus haut, et ce faisant, éloigné l'ombre d'une refonte du licenciement économique. Toutefois, ils avaient dû accepter en contrepartie une dose significative de « souplesse » dans la protection du contrat de travail avec la mise en place de la rupture conventionnelle. Les termes de l'échange avec les syndicats visaient à aménager les conditions individuelles de rupture du contrat sans toucher au droit collectif du licenciement économique. Cet équilibre fragile a volé en éclat avec l'imposition de la loi du 8 août 2016 « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels » dite « loi Travail », dont les trois éléments phares sont l'inversion des normes, la simplification des mesures de licenciement économique et la mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA), y compris dans la Fonction publique. En comparaison au modèle social français construit dans l'immédiat après guerre, cette loi fonde ce que d'aucun nomme dorénavant la flexisécurité à la française.

Allègement maximal des coûts de production

Qu'en est-il dès lors, du bilan social de ce modèle français de flexisécurité ? Peut-il objectivement y avoir deux gagnants dans ce mode d'échange : le



patronat, surtout petit et moyen, et le salariat ? Côté patronal la réponse est connue d'avance : « (...) La flexibilité revendiquée par les employeurs est censée rendre le marché du travail plus dynamique, autrement dit générer plus de créations d'emplois. Elle passe notamment par une « sécurisation » des ruptures de contrats, le camp patronal souhaitant ... limiter les contentieux devant les Prud'hommes (...) » (L'Express, 2008). Compte-tenu de la situation du chômage en France, on peut pourtant légitimement s'interroger sur les aspects positifs de la flexibilité et ce, en y incluant aussi l'allongement de la période d'essai et la création du contrat de mission compris dans l'ANI de 2008. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec l'inversion des normes et les facilités de licenciements économiques une fois la loi de 2016 rendue effective ? Peut-on concevoir que des contrats

de travail plus courts, plus souples et faciles à rompre soient une solution ? Dans quelles conditions ces contrats « allégés » peuvent-ils créer suffisamment de valeur économique pour booster l'emploi à grande échelle ?

D'un point de vue microéconomique, la motivation principale de la flexisécurité porte sur l'allègement maximal des coûts de production. En adoptant un point

de vue positif et sans remettre en cause les règles économiques de marché, on peut donc en attendre une stabilisation de l'emploi avec tout au plus la création d'emplois « défensifs » de court terme, et encore si ceux-ci ne sont pas concurrencés par la robotisation rampante et la numérisation des tâches. Sous un éclairage macroéconomique, il en ressortira une protection fugace de l'offre sans jamais atteindre un niveau de demande significatif ce qui, en bout de course, n'améliorera pas le niveau général de l'emploi à long terme, les deux conditions indispensables, en économie capitaliste, de confiance et de temps ne pouvant être simultanément remplies. La confiance qui s'appuie sur l'investissement en « capital humain » et le temps nécessairement long pour rendre « matures » les projets innovants.

Un mensonge de plus qu'il faut dénoncer

De l'aveu même de ses zélés prétendants s'en tenir à l'intérêt de l'économie réelle, il conviendrait de soutenir les investissements de « rupture », ceux qui modifient l'offre et qui sont seuls créateurs d'emplois. Or, pour se faire, encore faut-il de la confiance et de la stabilité pour réaliser les « vrais changements ». Au-delà de la recherche de profitabilité de court terme, la flexisécurité impacte finalement tout le dispositif social en posant comme acquis fondamental, la rupture des relations de long terme. L'échange entre hypothétiques moyens de vie décents et instabilité professionnelle omniprésente ne fait pas société en soi, et ne le fera jamais ; c'est un mensonge de plus qu'il faut dénoncer. La sécurité c'est le long terme, la flexibilité le court terme. Mis ensemble, ces deux termes s'opposent conceptuellement et sont donc inconciliables. Et dans le mouvement de toute une société, c'est le second des deux qui absorbe le premier, engloutissant tout projet de société un tant soit peu émancipateur. ●

PIERRE NOËL



PHOTO : CLÉMENT GRUIN/APARTÉ.COM

Le revenu universel : mauvaise réponse

La campagne des primaires socialistes a vu Benoit Hamon mettre au cœur du débat la revendication d'un revenu universel. Au delà de la dynamique anti Valls, cette revendication a été un marqueur à gauche du candidat, avec un réel attrait pour ce débat au sein d'un électorat traditionnel de la gauche, notamment des jeunes qui perçoivent dans cette proposition une perspective désirable et pas moins utopique que le retour au plein emploi. D'autant que cette revendication semble répondre aux insuffisances du système d'une protection sociale adossée au travail. Les minimas sociaux sont insuffisants et font que 8,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Elle s'appuie également sur la thèse de la fin du travail : la perspective du plein emploi ne serait plus atteignable, la question d'assurer un revenu d'existence pour tous-tes se poserait donc.

Revenu « universel », « de base », « d'existence »... une multiplicité d'appellation pour un projet développé autant au sein de courants ultra libéraux que de mouvements antiproduktivistes et anticapitalistes : difficile d'y voir clair alors que tout le monde ne parle pas de la même chose. Derrières ces slogans se cachent en effet des projets bien différents. Les tendances libérales, avec un revenu « de base » y voient la possibilité de supprimer la protection sociale, et la perspective de profits pour les fonds de pension et assurances privées, mais également la pression à la baisse sur les salaires, voire la suppression du SMIC. Les projets de gauche se fixent pour perspective la libération vis à vis du travail, permettant une multiplication du temps offert pour des activités libres et un projet de redistribution des richesses et de lutte contre la pauvreté.

Nous ne ferons pas ici une analyse exhaustive des différents projets, mais

dresserons à grands traits les logiques sous-jacentes au revenu universel et les principales critiques, de gauche, à l'encontre de cette mesure.⁽¹⁾

Des enjeux philosophiques

Le principe premier du revenu universel est d'assurer à tout être humain un revenu : en ce sens le revenu universel fait office de nouveau droit devant permettre à tout individu d'avoir une vie décente. La déconnection du revenu et du travail se justifie au nom du droit à l'existence de tout individu. Or, les minimas sociaux actuels, largement insuffisants, ne sont pas un rempart contre la pauvreté, et ne permettent pas d'accéder aux besoins essentiels. Le revenu universel serait alors la garantie pour tout un chacun-e de vivre dignement.

Le revenu est donc inconditionnel, puisqu'il n'est pas la contrepartie d'un travail. Les promoteurs, de gauche, fixent

un niveau de revenu proche ou supérieur au seuil de pauvreté, tandis que les libéraux parlent d'allocation au niveau des minimas sociaux actuels. Le revenu universel a comme objectif pour les premiers de permettre de se libérer du travail à défaut de libérer le travail des rapports d'aliénation et d'exploitation.



PHOTO : AFP

Mais outre l'abandon du conflit central entre le travail et la capital, c'est d'une conception réductrice du travail que résulte cette argumentation. Si le travail s'inscrit dans des rapports d'aliénation et d'exploitation au sein du système capitaliste, il est également le cadre de construction de solidarités et de liens sociaux du fait du caractère collectif de son exercice, tout comme il permet une reconnaissance sociale au sein de nos sociétés. Le travail n'a donc pas comme seule fonction l'apport d'un revenu. Les combats féministes pour l'accès des femmes à l'emploi et à l'égalité, tout comme l'aspiration des personnes à s'intégrer par le travail, nous rappellent que la question d'une vie décente ne se réduit pas à la question du revenu.

Des problèmes économiques

Le revenu universel serait un moyen de répartir les richesses issues de l'accumulation de savoirs, de savoir-faire et des techniques par les générations précédentes. Ainsi, cette rente serait également répartie entre les membres des générations actuelles, au même titre que chacun-e a droit de jouir des bienfaits de la nature. Mais cette vision d'un stock de richesses héritées, dont nous tirerions une rente, est très contestable. La volonté du capitalisme de tout breveter est justement la démonstration que les rentes de



à de bonnes questions ?



pour le salariat, offert par une garantie de revenu permettant une rupture avec le climat actuel de chantage au chômage exercé par le patronat. Le risque est pourtant grand, qu'abandonnant la bataille pour une répartition primaire plus juste, ce soit la fin du SMIC qui s'annonce, et que le revenu universel, même « de gauche » devienne prétexte pour une plus grande libéralisation encore du « marché du travail ». La concurrence internationale, la sacro-sainte nécessité d'être « compétitif » (quand bien même la grande majorité des emplois de services ne sont

situation résultent d'une contractualisation sociale et ne sont pas données.

C'est davantage le second argument qui est mobilisé pour justifier le revenu universel : l'automatisation, la robotisation et les avancées concernant l'intelligence artificielle nous conduiraient vers la « Fin du travail ». Le remplacement inexorable des hommes et femmes par la machine rendrait la recherche du plein emploi inatteignable, et une nouvelle logique de redistribution des gains de productivité devrait alors émerger. Les études prospectives sur l'emploi sont contradictoires, et personne ne peut aujourd'hui affirmer avec certitude la quantité et la nature des emplois de demain. Surtout, nous savons combien les besoins sociaux et environnementaux ne sont pas aujourd'hui satisfaits, alors qu'ils pourraient être source de nombreux emplois. Et même si le travail se raréfiait, la réduction massive et le partage de celui-ci permettrait une répartition juste des revenus engendrés.

Des questions politiques

Le revenu universel serait une réponse au caractère stigmatisant des minima sociaux, comme il permettrait de répondre à l'absence de ressources du tiers des bénéficiaires qui n'y ont pas recours.

Il permettrait également selon ses promoteurs un meilleur rapport de force

pas exposés aujourd'hui à la concurrence internationale) justifiant pour le patronat les remises en cause du SMIC et les réductions de salaires.



Revenu universel versus statut du salarié-e et réduction du temps de travail ?

La popularité, relative mais réelle, de la revendication du revenu universel doit au minimum nous amener à prendre en compte les aspirations d'une partie du salariat et de la jeunesse qui voit en cette revendication l'accès à la satisfaction des besoins de base et une plus grande justice sociale, mais également un nouveau droit permettant l'exercice d'une plus grande autonomie. Les difficultés que nous rencontrons à faire exister à une échelle large les revendications de réduction du temps de travail et l'intérêt pour cette revendication doivent nous interroger : la mise en œuvre des 35hs en serait la seule

raison ? Ou est-ce que nos revendications d'une réduction du temps de travail hebdomadaire peuvent être en décalage avec l'émergence de nouvelles aspirations sociales ? Bénéficier d'une césure d'activité pour reprendre des études ou voyager ne sont pas des désirs réservés à un microcosme. Notre société a profondément changé depuis les « 30 glorieuses » qui constituent la référence, au moins implicite, à notre perspective d'une société du plein-emploi. Et on ne peut réduire ces bouleversements à la précarisation du travail imposée par le capitalisme. Aspiration à une plus grande mobilité, géographique mais également professionnelle au cours de sa vie, âge moyen au 1^{er} mariage ou au 1^{er} enfant dépassant maintenant les 30 ans : la revendication des 32 heures hebdomadaire pour avoir plus de temps pour sa famille peut ne pas apparaître comme désirable pour des jeunes générations. Ces mutations nous interrogent sur notre capacité à inventer de nouveaux droits permettant de concilier garanties collectives et liberté individuelle, au sein d'une société hétérogène, pour répondre aux besoins et désirs qui diffèrent en fonction des âges par exemple. La réduction du temps de travail hebdomadaire devrait être accompagnée d'une véritable sécurité sociale professionnelle permettant d'assurer un revenu aux salarié-es pendant des temps de formation, de césure pour faire un voyage ou prendre du temps pour soi, en cas de licenciement, mais également comme réponse au défi de la transition écologique dont nos systèmes de production ont besoin. Sécurité sociale professionnelle ou statut du salarié (la terminologie compte peu) financé par cotisations, serait une alternative progressiste à l'illusion d'un revenu universel qui a cependant le mérite de poser de bonnes questions. L'attrait qu'il exerce sur une partie de la population, notamment jeune, doit nous inviter à aiguiser notre analyse des revendications syndicales actuelles, et notre capacité à incarner un syndicalisme de transformation sociale en phase avec les aspirations sociales. ●

JULIEN RIVOIRE

1) L'article s'appuie sur une note élaborée au sein d'Attac : <https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/revenu-d-existence-universel-un-etat-des-lieux>. Copernic et Les Economistes Atterrés publieront fin mars un ouvrage plus complet sur le revenu universel.

Une Europe sous les feux de la crise 60 ans après...

Le 25 mars 1957 était signé le Traité de Rome, acte fondateur de la CEE – Communauté Économique Européenne. 60 ans plus tard, cette construction européenne vit une crise profonde de légitimité. La montée des partis d'extrême droite à la fois la révèle et la creuse. Aucun imaginaire ne surgit pour mêler les futurs de ces populations. L'Union Européenne est vécue comme une Gorgone qui pétrifie les êtres.

Le Traité de Rome organise un Marché Commun, une nouveauté, qui ne se réduit pas à une zone de libre échange, même s'il est explicitement prévu l'élimination des droits de douane pour permettre la libre circulation des marchandises. La libre circulation des hommes est aussi prévue, comme celle, inscrite plus tard, des capitaux. Dans le même temps, une Cour de Justice et des institutions communes sont créées comme l'Euratom, une politique commune dans les transports et la Politique Agricole Commune, la PAC.

La PAC servira un objectif : l'autosuffisance alimentaire des pays membres. Pour ce faire, les liens seront coupés avec le marché mondial. Le « Prix vert » sera fixé en fonction de la productivité de la plus petite exploitation agricole permettant un très rapide développement de la production agricole. La France deviendra, avec les Pays-Bas, le grenier de l'Europe. Une agriculture productiviste qui survivra à la réalisation de l'autosuffisance...

Ce Traité est signé par la République Fédérale Allemande, la France, le Benelux – Belgique, Luxembourg, Pays-Bas – et l'Italie. Il entrera en application en 1960. C'est

une construction pragmatique parce qu'inter-étatique. Il faut l'unanimité pour prendre une décision. La Commission Européenne a le rôle de proposition. Ce sont les Etats qui décident en dernier ressort.

Le tournant de 1986

À partir de 1973, entrée de la Grande-Bretagne et de la Suède – la Norvège refuse par référendum -, le débat grandit entre réalisation d'une zone de libre échange, objectif des Britanniques et la poursuite du Marché Commun, soit la définition de politiques communes. Débat jamais tranché mais toujours présent.

La rupture de 1974-75, la récession synchronisée dans tous les pays capita-

listes développés qui marque la fin des « 30 glorieuses », obligent le capitalisme à un début de redéfinition et à une nouvelle philosophie de politique économique. Les années 1980 seront les années de la victoire par KO debout du libéralisme économique. Ses dogmes s'imposeront. Cette contre révolution se traduira par un capitalisme à dominante financière qui passera par le diktat du court terme et la tyrannie de l'actionnaire. La firme doit réaliser l'augmentation du profit dans les deux mois et servir ses actionnaires par la distribution de dividendes.

Dans ce contexte, la Commission Européenne dirigée par le « socialiste » Jacques Delors, décide de proposer un « Acte Unique » contenant 300 propositions pour réaliser le « Marché Unique » le 1^{er} janvier 1993. A cette date, 80% de ces propositions étaient entrées dans les faits. Il manquait pourtant l'essentiel : l'unification des fiscalités directes et indirectes. Cette absence ouvrait la voie au dumping fiscal et à un début d'éclatement.

Le « traité de Maastricht », signé le 7 février 1992, faisait franchir un énorme pas supplémentaire en proposant l'Union Économique et Monétaire soit la création d'une monnaie unique, l'ECU puis l'euro en 2001, et une Banque Centrale Européenne. Sans création d'un État supranational, comme si la monnaie était uniquement considérée comme un moyen



technique sans contenu politique. Laisser le droit régalien de battre monnaie à une institution indépendante de tout pouvoir politique était inédit dans l'histoire économique. Une monnaie sans État, était-ce possible ? La suite prouva que non. Il faudra attendre l'acte 2 de la crise systémique ouverte en août 2007 pour que les gouvernants en prennent conscience. En 2010-2013, la crise de l'euro était tout autant une réplique de la crise dite des subprimes que celle d'une monnaie non terminée, sans État.

Cette construction européenne n'a jamais fait de bilan. La course éperdue en avant a été une constante pour faire oublier les échecs. Les gouvernants en ont profité pour déplacer les responsabilités. L'Europe non définie est devenue le bouc émissaire facile.

La chute du Mur de Berlin – 9 novembre 1989 – a fait passer un vent de victoire sur tous les pays occidentaux. L'unification de l'Allemagne a été une des grandes victoires du capitalisme libéral en permettant, de plus, à l'Allemagne de conserver son outil industriel alors que tous les autres pays capitalistes développés connaissaient un processus de désindustrialisation. La désintégration de l'URSS, la fin du stalinisme ont provoqué une euphorie. Il fallait intégrer tous ces pays de l'ex-bloc de l'Est pour leur faire goûter aux joies du libéralisme. L'UE s'est donc élargie sans réflexion sur les limites possibles et sur les conséquences.

60 ans et plus de dents

Cette construction européenne est morte. La politique d'austérité, politique unique mis en œuvre séparément dans chacun des États, a fait éclater le peu de solidarité existante. L'impératif de la compétitivité a fait le reste. L'économie allemande a enregistré un excédent commercial jamais vu en 2016, de 253 milliards d'euros, majoritairement dû au déficit de l'économie française, premier partenaire, et des autres membres de l'UE. Un facteur d'éclatement de plus.

La manière dont l'UE a traité la Grèce, en imposant des politiques d'austérité drastiques comme les privatisations sans limite dans un pays déjà en proie à une récession et à la baisse des revenus de sa

population, a sapé le peu de légitimité qui lui restait. Pour un résultat attendu : baisse du PIB de 25 % depuis 2010, une dette restée aux alentours de 300 milliards d'euros soit 180 % du PIB et une population qui émigre ou devient de plus en plus pauvre...

Le vote majoritaire des Britanniques pour le Brexit apporte la confirmation de cette mort annoncée. Un vote qui renforce l'incertitude : personne ne peut prévoir les conséquences de cette sortie. Theresa May, la Première Ministre, a le feu vert du Parlement pour invoquer l'article 50 du Traité



de Rome qui prévoit la possibilité, pour un pays et sur sa demande, de sortie de l'UE. Un article flou, écrit sur un coin de table, qui précise seulement le délai de deux ans de négociation entre le moment où il se met en place et la conclusion de nouveaux accords. Si la négociation échoue, la Grande-Bretagne sera considérée comme un pays-tiers.

L'idée de la construction européenne subsiste. L'Ecosse de Nicola Sturgeon envisage de sortir du Royaume-Uni, même si Theresa May lui a refusé le droit de réaliser un nouveau référendum sur l'indépendance. L'Irlande du Nord voit se ranimer les flammes d'une guerre ancienne en cas de sortie brutale...

Un Livre blanc avec 5 scénarii...

La Commission Européenne a proposé, en un Livre blanc (des réflexions sur l'avenir de l'Europe, livre qui veut ouvrir un débat au sein des instances européennes, le Parlement en particulier), 5 scénarii. Le premier consiste à conti-

nuer « tel quel », qui se résume à mettre en œuvre les « feuilles de route » définies au sommet de Bratislava fin 2016. Autrement dit, on ne change rien, *statu quo*. Le deuxième, fait du marché unique la seule raison d'être des 27, qui aurait comme conséquence un « nivellement par le bas » des standards sociaux suivant les conclusions de la Commission qui rejette ce scénario. Le troisième, une Europe à plusieurs vitesses, hypothèse de base de Hollande, Merkel, Rajoy

et Gentiloni lors de leur réunion à Versailles le 6 mars. Une Europe avec trois cercles concentriques reflétant les niveaux d'intégration. Une reconnaissance des éclatements et des volontés de sortie de la Hongrie et, peut-être, de la Pologne. Le quatrième supposerait de définir des sphères d'intervention de l'UE prioritaires : commerce, sécurité, migration, contrôle des frontières, la défense et l'innovation dans le respect du « principe de subsidiarité ». La Commission craint, dans cette hypothèse, de perdre ses prérogatives. Le cinquième est le plus ambitieux : aller vers un Etat fédéral européen pour

transcender la mise en cause de la construction européenne sans, pour autant, faire de propositions d'un modèle démocratique et social pour rompre définitivement avec les politiques d'austérité.

Au total, ce Livre blanc est un aveu d'impuissance. Les forces centrifuges sont puissantes. Pour les combattre, l'UE devrait renouer avec un projet politique d'avenir. Quelle orientation ? Quelles industries développer ? Comment répondre aux mutations climatiques ? À la crise écologique ? Des dépenses publiques d'infrastructure sont vitales pour répondre à la crise systémique, en créant des emplois. Prendre conscience d'un monde en train de mourir suppose aussi de rompre totalement avec l'idéologie libérale pour aller vers une autre construction européenne. Celle répondant aux besoins des populations, celle des services publics, de la démocratie, au lieu d'imposer des contre réformes qui enferment les populations dans leur territoire. ●

NICOLAS BÉNIÈS

Jamais une élection présidentielle ne s'était présentée sous des auspices aussi défavorables aux salarié-es...

Tous les « présumé-es » participant-es à un second tour ont un programme qui s'attaque aux libertés et aux droits collectifs, conquis de haute lutte depuis des décennies. La Fonction publique et les fonctionnaires sont particulièrement dans le collimateur.

Raison de plus pour le syndicalisme de lutte, dans une volonté de ne pas tomber de Charybde en Scylla, d'affirmer une stricte indépendance syndicale appuyée sur un triptyque

revendications/unité/mobilisations.

Et ce, quelle que soit la suite des évènements électoraux de mai et juin prochains.

Car il est une chose qui paraît évidente : il faudra plus que jamais se mobiliser face au Président-e élu-e et à sa majorité parlementaire afin de lutter pied à pied contre les nouvelles régressions sociales annoncées.

La première des questions sur laquelle il faut insister est la nécessité d'être ferme sur le contenu revendicatif à mettre en avant : à la fois en refusant les attaques réactionnaires mais aussi en popularisant contre vents et marées les éléments de politiques alternatives au libéralisme dominant (et ses versions social libérales...).

De ce point de vue, l'existence de « l'espace » commun de mouvements sociaux « Nos droits contre leurs privilèges » (voir page 2) est un point d'appui très utile pour l'avenir.

Dans un tel contexte (présent et à venir...), la question de l'unité du syndicalisme de lutte et de transformation sociale est (encore une fois...) posée. Ce qui n'a pas été possible, dans l'immédiat après loi Travail, doit devenir une réalité tangible : il faut oeuvrer à la mise en place d'une structuration pérenne qui soit le ferment des ripostes à construire, en re-donnant confiance aux salarié-es (qui marquent une certaine distance avec le syndicalisme...). Ce qui avait été possible contre l'ultra libéralisme de la loi Travail doit s'imposer de manière permanente !

Et, naturellement, il faudra impulser des luttes, sectorielles et générales, pour bâtir les rapports de forces nécessaires permettant de défendre les conditions de vie et de travail des salarié-es. Pas facile, mais sans se battre, on est battu d'avance !

LAURENT ZAPPI

LE MOUVEMENT SYNDICAL

UGFF CGT

Une fois de plus, le syndicalisme est interrogé par la situation inédite que nous vivons, dans laquelle intervient la séquence des élections présidentielle et législative.

En effet, nous avons bien affaire à une crise systémique, celle du capitalisme, qui se généralise et s'aggrave, un mode de développement générateur d'une crise écologique qui compromet la possibilité pour les générations actuelles et futures de satisfaire leurs droits et besoins fondamentaux.

Cette crise est également caractérisée par une multitude de conflits internationaux et européens, une crise de la démocratie générant la montée en puissance des droites extrêmes et de l'extrême-droite.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier l'importance de la mobilisation contre la loi Travail et pour un Code du travail du XXI^{ème} siècle : une mobilisation interprofessionnelle, intergénérationnelle, aux formes d'actions multiples par la grève, la manifestation, la pétition, la mobilisation des réseaux sociaux ou encore l'émergence du mouvement Nuit debout.

Une mobilisation qui, encore aujourd'hui, articule, d'une part, une critique radicale d'un néolibéralisme porté par des pouvoirs publics se revendiquant pourtant de gauche tout en étant aux ordres des actionnaires, des marchés financiers, des organisations patronales et notamment du MEDEF, d'autre part, l'élaboration et la mise en débat de propositions et de revendications alternatives.

De fait, cette mobilisation a posé l'enjeu de la construction d'une alternative possible et des rapports de forces nécessaires pour l'imposer, sans attendre la séquence électorale.

Dans ce contexte, et en ce début d'année centenaire de la Révolution russe, reste à répondre au fameux « Que faire ? ».

Nous soumettons dans le présent article quelques éléments de réponse :

✓ Mettre résolument en œuvre la double besogne qui nous a été assignée par la Charte d'Amiens par la construction d'un projet syndical organisant, à partir d'une toute autre conception des finalités, du rôle et de la place du travail, d'appropriation des richesses produites par le travail, la rupture et le dépassement du système capitaliste.

✓ Assumer, sans considérer que ce serait attentatoire à la nécessaire indépendance du syndicalisme, la dimension politique, au sens de l'organisation de la Cité, d'un tel projet.

✓ Construire ce projet en recherchant et en proposant un travail unitaire large et renouvelé, dans le champ syndical et au-delà, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, mais aussi avec toutes les forces associatives, politiques qui œuvrent à la transformation sociale, évidemment, dans le respect des prérogatives de chacune et de chacun.

✓ Inventer une autre démocratie, notamment sur le champ du travail, par l'intervention, avec des droits et des pouvoirs nouveaux, des salarié-es et des organisations syndicales, dans les entreprises et les services publics.

Militant-es syndicalistes et citoyen-nes, c'est dans ce sens que nous agissons.

Nous pensons que des millions de citoyen-nes, de salarié-es, de fonctionnaires, de jeunes, de retraité-es, de privé-es d'emplois, sont disponibles pour agir en ce sens et aspirent à se rassembler pour construire et porter une alternative possible.

C'est pourquoi, sans attendre les élections présidentielle et législatives, nous œuvrons à la construction de processus de mobilisations, à l'image des actions de grève et de manifestations du mois de mars et du printemps, car nous nous refusons à confondre indépendance syndicale et immobilisme.

C'est enfin sur ces bases que, pour ce qui concerne plus particulièrement le champ syndical, nous continuerons aussi à œuvrer pour l'indispensable unité et unification du syndicalisme. ●

JEAN-MARC CANON,
CHRISTOPHE DELECOURT,
BAPTISTE TALBOT,
SYNDICALISTES CGT FONCTION PUBLIQUE.

**NOUS DONNONS LA PAROLE À
DES SYNDICALISTES DE L'UGFF CGT
ET À SOLIDAIRES.**

ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



PHOTOS: D. R.

Solidaires

Le début de l'année 2017 se présente, aussi bien au niveau français qu'international et européen, avec une situation sociale dégradée, des services publics laminés, une montée des extrêmes droites, la mise en place des politiques réactionnaires de Trump, des traitements inhumains des migrant-es, des politiques environnementales insuffisantes sans parler de l'état d'urgence...

Dans ce contexte, la séquence électorale, qui comme toujours absorbe de manière quasi complète l'attention dans les médias, apporte des éléments inattendus qui rendent difficilement lisible cette période. Fillon se voyait déjà au second tour et se retrouve empêtré dans l'affaire d'emplois fictifs ; le résultat de la primaire PS retient Hamon, présenté comme le candidat de la gauche du PS, et vient directement concurrencer Mélenchon tout en scindant le Parti socialiste ; Macron et ses propos sur la colonisation et son rapprochement avec Bayrou, Braouzec ou Cohn Bendit ; Le Pen n'est pas en reste avec l'affaire qui l'oppose au Parlement européen, là encore sur une question de détournement de fond public. Rarement un contexte politique n'aura semblé aussi instable.

Pourtant derrière ces péripéties, les promesses faites par nombre de candidat-es de remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses, des immigré-es... nous imposent d'agir maintenant pour préparer l'avenir. Voilà pourquoi il est important de faire apparaître les attentes réelles des salarié-es, précaires, jeunes ou chômeur-es, exclu-es... dans le débat public, et d'engranger des éléments de rapport de force pour aujourd'hui et demain, à l'image de la construction de ce 8 mars, ou de l'intersyndicale santé du 7 mars...

Face à cette situation dans laquelle le pire n'est plus incertain, le syndicalisme de lutte que nous portons doit garder le cap, continuer à organiser les luttes pour défendre les salarié-es et engager les batailles pour plus d'égalité et de justice.

C'est dans cet esprit, tandis que la campagne électorale occupe les médias, que Solidaires s'est engagée avec d'autres acteurs du mouvement social dans la campagne « Nos droits contre leurs privilèges ».

L'appel énonce que « Dans la période électorale qui s'ouvre, nous ne mettrons ni nos

actions ni nos revendications de côté. Même si nous savons que tous les candidat-es ne défendent pas les mêmes positions, cette campagne présidentielle risque d'être propice aux vents mauvais, aux propositions démagogiques et réactionnaires et aux petites phrases. Aussi nous sommes déterminé-es à dépolluer le débat public pour que les préoccupations de la majorité supplantent les intérêts de quelques-uns... ».

De fait, en mettant en avant « nos droits contre leurs privilèges », autour des thématiques, droits sociaux, rendez l'argent, libertés publiques/état d'urgence et



racisme/discriminations, cette campagne se retrouve complètement en phase. Elle peut se faire le porte-voix du mouvement social dans sa diversité associative, syndicale et citoyenne et préparer les échéances sociales qui ne tarderont pas à venir après la période électorale.

La responsabilité du mouvement syndical et du mouvement social est immense. Mais, comme cela a été démontré dans la longue séquence de luttes contre la loi El Khomri, les forces disponibles sont nombreuses pour construire des perspectives progressistes. À nous de trouver les moyens et de proposer les initiatives pour leur permettre, de nouveau, de converger. ●

LE SECRÉTARIAT NATIONAL
DE SOLIDAIRES

Lycée : de la massification à la démocratisation

Mandat historique de l'École Émancipée, le lycée unique polytechnique est plus que jamais d'actualité. Les récents rapports sur le système éducatif en témoignent, au moment où il est question de réformer le lycée dans la continuité du collège.

De quel lycée unique polyvalent parle-t-on ?

Depuis les années 1990, 80 % des jeunes sont toujours scolarisés à 18 ans. Dès lors, la prolongation de la scolarité obligatoire est réaliste. Mais cette proposition ne s'accompagne généralement d'aucune volonté de refonte des trois voies générale, technologique et professionnelle. Par exemple, le Conseil national d'Évaluation du Système scolaire (CNESCO) préconise de développer des lycées « polyvalents », « afin de rassembler des élèves issus des voies professionnelle, technologique et générale lors de certains modules d'enseignement (EPS, Langues...) ou pour des projets communs »⁽¹⁾. Pourtant, les trois voies commandent, par l'aval, l'orientation des élèves en fonction de leur origine sociale ou de leur genre. Au lieu de les remettre en cause, et en guise de prise en compte des difficultés scolaires, les propositions visent à développer l'individualisation, l'apprentissage et les compétences contre les savoirs. Ainsi, la FCPE, dans un communiqué de soutien à la lutte pour le maintien des lycées en éducation prioritaire, revendique « pédagogies différenciées, renforcement de l'accompagnement personnalisé, tutorat, éducation à l'orientation », ou encore « développement de l'interdisciplinarité et de l'approche par compétence, construction du bac-3, bac +3... ». C'est que réclamer la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, sans la remanier dans son ensemble et sans réfléchir à la façon dont on éradique les difficultés scolaires, est illusoire.

Les propositions de l'ÉE sont aux antipodes de celles du camp « réformateur », qui en reprend pourtant la lettre. Lycée « polyvalent », tronc « commun »... Tous ces termes, utilisés y compris par la droite dans la réforme Chatel des lycées, sont le cache-sexe d'un lycée qui sépare, met en concurrence et sélectionne grâce

à des outils d'évaluation par compétences (pour les individus) et par objectifs (pour les établissements), qui fabriquent les destins scolaires des élèves et les palmarès des lycées.

Revenons sur les termes. « Unique » car il unifierait les trois voies actuelles. « Polytechnique » car, reposant sur un tronc commun ambitieux, il fournirait à toutes et tous les élèves des enseignements généraux, technologiques et professionnels. C'est différent d'un établissement « polyvalent » avec des filières séparées, ou d'un lycée sans formations professionnelles, le LP étant grignoté par la formation patronale, avec la complicité des régions.

La perspective la plus susceptible de transformer l'École et la société

Notre proposition repose sur deux postulats : l'École est inégale et il existe une grande misère des savoirs. En effet, la sélection passe par l'École : à tel-élève « pas motivé-é » ou « en grandes

difficultés », l'institution propose une orientation plus ou moins précoce. Elle renonce donc à les faire réussir toutes et tous en feignant de leur offrir des perspectives. Les perdant-es de cette compétition scolaire se trouvent relégué-es, voire rejeté-es sans aucune qualification, avec la précarité comme horizon.

La hiérarchie entre les trois voies est incontestable, et revendiquer une égale dignité entre elles n'y change rien. Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'une majorité de familles, y compris populaires, souhaite pour ses enfants une poursuite d'étude : les diplômés sont protecteurs sur le « marché » du travail⁽²⁾ et le niveau de qualification attendu est élevé dans de nombreux secteurs.

Le débat n'est donc pas seulement pédagogique, il est aussi politique : il s'agit de construire l'avenir de chacun-e et d'élever la jeunesse qui construira la société de demain. Les mobilisations, comme celle contre la loi Travail, rappellent l'absolue nécessité de former des citoyen-nes éclairé-es et émancipé-es. Comme certain-es chercheur-es ou organisations⁽³⁾, l'ÉE revendique un tronc commun de 3 à 18 ans, pour une transformation du système éducatif et de la société, partant de l'éducabilité de tous-tes. Cela fait écho aux travaux et propositions du Groupe de recherches sur la démocratisation scolaire, qui défend



PHOTOS: I.D.R.



PHOTOS: D. R.

l'idée d'un lycée unique, dans le cadre d'une « école commune » caractérisée notamment par un tronc commun de 3 à 18 ans. Ni l'argument du don, ni celui du handicap socioculturel ne tiennent pour refuser à certain-es la même réussite qu'aux autres. L'argument selon lequel tout le monde ne souhaite pas faire d'études est facilement réfutable : qui ne voudrait pas que son enfant en fasse s'il/elle parvient à entrer dans les apprentissages et à intégrer les savoirs savants, notamment la culture écrite ? Il faut donc réduire massivement les inégalités d'apprentissage, qui « se fabriquent donc tout au long de la scolarité, par strates successives »⁽⁴⁾, voire avant le collège⁽⁵⁾, car cela seulement rend crédible l'idée d'un lycée unique.

Et concrètement ?

Reste à déterminer quels contenus travailler avec les élèves et quand doit commencer la spécialisation, si celle-ci doit survenir : entre l'idéal d'une éducation polytechnique, permettant à toutes et tous d'explorer les savoirs généraux, technologiques et professionnels dans leurs dimensions théorique et pratique, notamment par la réalisation de tâches productives, hors de toute mainmise du patronat, et un baccalauréat de culture générale et technologique sans filières et de haut niveau pour toutes et tous, préalable commun à toute orientation professionnelle future, des débats sont encore de mise, mais tout le monde s'accorde pour doter la jeunesse de capacités de réflexion de haut niveau, permettant à

tous-tous la connaissance et la compréhension des grandes œuvres de l'humanité.

Pour une École radicalement plus efficace dans la transmission des savoirs, les enseignant-es devront réexaminer les procédures d'apprentissage. Cela passe par une formation initiale entièrement repensée, fondée sur l'expertise de leur discipline (histoire, épistémologie, transmission), le traitement de l'erreur et de la gestion de classe⁽⁶⁾.

Réinterroger les pratiques pédagogiques supposera également de réfléchir à comment expliciter l'enseignement, chose plus compliquée qu'il n'y paraît. Pour Patrick Rayou, cette explicitation doit porter sur les savoirs, les arrières-plans et les finalités⁽⁷⁾. En effet, Bautier et Rochex⁽⁸⁾ expliquent qu'« à mobilisation initiale équivalente, les malentendus portant sur les postures et activités intellectuelles requises par l'appropriation des savoirs et de la culture peuvent, lorsque le fonctionnement de l'institution scolaire et les pratiques de ses

professionnels ne permettent pas de les lever [...], leurrer durablement certains élèves quant à la nature du travail intellectuel et des activités pertinentes pour apprendre et, par là, [...] aboutir, par effet de cumul, à des situations, des parcours et des acquisitions scolaires très contrastés ». Ces questions doivent donc être prises à bras-le-corps si on veut réduire l'écart entre les élèves.

Il s'agira aussi de repenser l'évaluation : plus formative, son rôle sera clarifié, tout comme les outils de remédiation, à l'opposé de certains dispositifs actuels de basse intensité intellectuelle réservés à certain-es élèves (groupes de compétences, pédagogie différenciée...) ou qui renvoient le traitement de la difficulté en dehors du cours (AP, soutiens, PPRE...).

Évidemment, la question des moyens est centrale : les enseignant-es doivent pouvoir accueillir les élèves dans des classes à effectifs réduits, avoir du temps pour travailler ensemble et suivre le travail personnel des élèves. Cela passera par la prise en compte de ces tâches dans les services, et une baisse du temps de travail.

Enfin, il ne pourra pas y avoir d'école commune tant qu'existeront des inégalités de territoire non compensées, et des établissements privés. Mixité de territoire, carte scolaire non contournable, offre de formation complète partout... tout cela doit s'accompagner de la suppression de tout palmarès des lycées.

Tout est à penser et à repenser, du primaire à l'université, mais soyons ambitieux-ses pour l'École : l'idéal démocratique que représente l'horizon d'un lycée commun est un puissant levier de transformation scolaire et sociale. C'est le pari pédagogique et politique que soutient l'ÉE. ●

MARIE HAYE & MARC ROLLIN,
POUR L'ÉQUIPE NATIONALE DE L'ÉE-SNES.

1) Rapport « Orientation, formations, insertion : quel avenir pour l'enseignement professionnel » (mai 2016).

2) Dans *Le Diplôme, arme des faibles* (La Dispute, avril 2010), Tristan Poullaouec retrace l'histoire de la conversion des familles ouvrières aux études longues, des années 1960 à aujourd'hui, étudie les parcours de leurs enfants et l'impact professionnel de leurs diplômes, pour tordre le cou aux théories de l'inflation scolaire. La très institutionnelle DEPP conclut elle aussi que le niveau de diplôme est déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels et des apprentis.

3) Le GRDS est constitué de chercheurs professionnels et non professionnels issus du mouvement syndical et politique. Leurs propositions sont présentées dans l'ouvrage collectif *L'école commune. Propositions pour une refondation du système éducatif* (La Dispute, 2012).

4) Dossier de synthèse du CNESE de 2016 : *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités scolaires et migratoires ?*, p. 7.

5) C'est l'une des conclusions auxquelles arrive Tristan Poullaouec dans son ouvrage

Le Diplôme, arme des faibles.

6) On pourra par exemple lire à ce sujet les travaux de Stéphane Bonnéry.

7) Voir *L'enseignement explicite, fin des malentendus ou interdit d'apprendre ?*, conférence de P. Rayou, professeur des universités émérite en sciences de l'éducation à l'université Paris VIII, sur le site de Canopé AURA.

8) *Ces malentendus qui font la différence*, in Jean-Pierre Terrail (dir.),

La scolarisation de la France, Critique de l'état des lieux, La Dispute, 1997, p. 105-122.

La formation des enseignant-es, un combat pour l'avenir !



À l'issue d'une réunion nationale des élu-es, personnels et usagers, dans les instances des ÉSPÉ organisée en mars 2016 à l'initiative du Collectif Formation des enseignants (FDE) du SNESUP, la proposition a été lancée d'organiser des États généraux (ÉG) de la FDE sous l'égide de la FSU à la rentrée 2016.



Les débats des États généraux de la formation des enseignant.e.s et CPE (FDE), 11 et 12 janvier 2017.

Après de nombreuses péripéties quant à leur date et à leur forme institutionnelle, c'est finalement sous la forme d'un stage de formation syndicale FSU⁽¹⁾ qu'ils se sont déroulés, à une date (11-12 janvier 2017), qui n'était pas des plus propices pour mobiliser les collègues et les militant-es à Paris.

Nonobstant ces péripéties, à propos desquelles la FSU s'est révélée plus comme un obstacle que comme une aide, et en dépit de la date, ces ÉG ont rassemblé beaucoup de collègues et militant-es engagé-es sur les questions de la FDE dans leurs académies. S'y sont côtoyé-es professeurs stagiaires, enseignant-es (1^{er} et 2^d degré), enseignant-es/formateurs-trices et enseignant-es/chercheurs-euses de l'ÉSPÉ et d'autres composantes de l'université, inspecteurs/trices, conseiller-es pédagogiques, directeurs/trices d'école...

Sans pouvoir ici détailler les débats, dont des synthèses ont été produites et auxquelles nous renvoyons⁽²⁾, nous dirons seulement que ces deux journées ont d'abord été l'occasion de faire un état des lieux de la formation et de mettre en lumière ses « parents pauvres », au-delà des problèmes communs.

Deux parents pauvres

La formation dans l'enseignement professionnel peine à exister et peu d'attention est accordée aux étudiant-es préparant un CAPLP et aux stagiaires : absence de masters spécifiques, affectations éloignées de l'académie de formation en M1... Les PLP subissent un pas-

sage souvent obligé par la précarité en occupant des emplois de contractuel pour remplir les conditions d'accès au concours. Paradoxalement, en cas de réussite, les PLP stagiaires se voient exemptés ensuite de formation ! Dans l'enseignement supérieur, et alors qu'il s'agit d'une mission confiée aux ÉSPÉ par la loi, épistémologie, didactique des disciplines et pédagogie sont ignorées. Seules semblent devoir se développer des propositions dites innovantes parce que liées au numérique ou à des injonctions ministérielles (entrée par les compétences). Tout se passe comme si enseigner dans le supérieur ou en lycée professionnel n'étaient pas, eux aussi, des métiers qui s'apprennent.

Des conditions de travail dégradées

Ces ÉG ont ensuite été l'occasion de pointer les conditions, très dégradées, d'étude, pour les étudiant-es et les stagiaires, et de travail pour les personnels de formation. Il a manqué la parole des personnels d'accompagnement et de soutien, administratifs notamment. A été pointée, enfin, l'absence de démocratie dans les instances des ÉSPÉ où les personnels et les usagers sont par principe minoritaires : au maximum 14 élu-es sur 30 dans les Conseils d'école. Est alors revenue la question du statut des ÉSPÉ. Quels problèmes structurels ? Et de manière corollaire, la question cruciale

de l'avenir de la formation des enseignant-es à laquelle a tenté de répondre Y. Chevillard dans une intervention stimulante : *semi-profession – « petit métier » – ou profession de conception ?*⁽³⁾.

Ces échanges ont été animés et des questions demeurent. On a pu observer des méconnaissances et/ou des mécompréhensions persistantes à l'égard des contenus et du caractère universitaire de la FDE. Sa spécificité d'être simultanément universitaire et professionnelle n'est pas toujours reconnue, notamment la place du terrain et de l'écrit, du mémoire. Sans doute l'austérité et la pénurie structurelles dont, plus que toute autre, les ÉSPÉ sont les victimes, affaiblissent cette spécificité en ne permettant pas son complet déploiement, la désignant, de manière apparente, comme le problème principal. Si les cultures professionnelles et militantes divergent que l'on soit dans ou hors des ÉSPÉ, ces divergences ne sont certainement pas indépassables, et une véritable formation continue peut certainement contribuer à les atténuer. La FDE est un combat qui a de l'avenir ! ●

VINCENT CHARBONNIER
ET MARY DAVID, SNESUP-FSU

1) Un stage s'inscrit dans une logique de « formation syndicale », avec l'idée d'une appropriation des mandats ce qui n'était pas la visée de ces ÉG qui se pensaient plutôt comme un débat et une discussion des problèmes de la FDE et par conséquent aussi des mandats...

2) L'une est d'ores et déjà disponible sur le site web du SNESUP <<https://frama.link/DvMAAXvS>>

et une plus complète dans le no 653 (mars 2017) du bulletin du Collectif FDE du SNESUP, *Former des maîtres*.

3) Intervention qu'on peut trouver ici : <https://frama.link/2Gs-VesF>

CAPPEI, une formation au rabais, une nouvelle régression pour les enseignant-es

La réécriture d'un texte officiel, d'un décret, d'une formation nationale devrait déboucher sur une amélioration de l'existant pour les personnels concernés. Surtout quand cette réécriture s'inscrit dans une politique de dialogue social clairement affirmée par le gouvernement.

Où r à ce jour, et au crépuscule du mandat Hollande, la réécriture de la formation spécialisée, passant du CAPA-SH / 2CA-SH au CAPPEI, n'aura pas cet effet pour les personnels. Bien au contraire, un énième démantèlement est en marche.

Le CAPPEI, contempteur de l'enseignement adapté

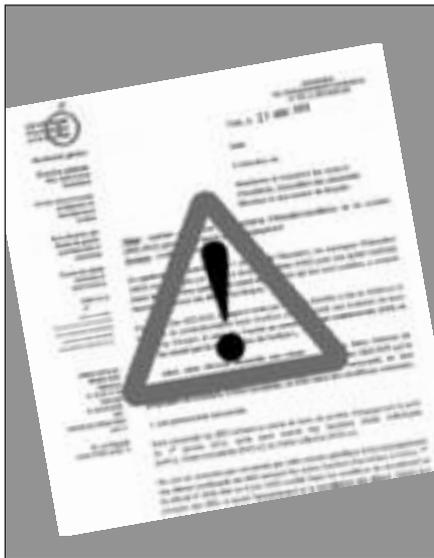
La première évolution marquante du nouveau projet se retrouve dans le libellé même du certificat. La référence à l'enseignement adapté disparaît quand l'école inclusive est renforcée. Cette bascule sémantique n'est pas neutre : fidèle au préambule de la loi Peillon, l'inclusion – c'est à dire l'accueil coûte que coûte dans les classes dites ordinaires les élèves ayant une orientation EGPA ou ULIS – prend le pas sur l'adaptation scolaire et remet en cause le fonctionnement et le devenir des RASED, des EGPA. Le ministère passe en force en faisant de l'inclusion l'horizon à atteindre. L'inclusion irraisonnée à marche forcée ne résoudra pas les difficultés scolaires. Nier les spécificités de l'adaptation scolaire, son rôle et ses réussites s'oppose à une réelle volonté de faire réussir tous les élèves.

Les enseignant-es du 1^{er} degré sont les grand-es perdant-es de cette nouvelle mouture. Les régressions sont nombreuses et dangereuse : le volume horaire passe de 400 à 300 heures, avec la perte d'un préstage de 3 semaines. Ces critiques portées par le SNUipp-FSU et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G (FNAME et FNAREN) n'ont pas été entendues par le ministère. Une des rares concessions porte sur la reconnaissance de la fonction de tuteur/trice de stagiaires.

Enfin, des questionnements sur le rôle des commissions paritaires, le choix

des candidat-es restent en suspens.

Le CAPPEI est un certificat sans ambition, à minima. L'absence de cadre universitaire est inacceptable. Les stagiaires n'ont plus à rédiger un mémoire dans une démarche de recherche mais juste un dossier. Comment envisager une professionnalité, une réflexion sur ses pratiques pédagogiques quand l'administration demande un dossier juste bon à valider les orientations institutionnelles ?



Là encore, le choix est fait de privilégier l'adoubement à la liberté pédagogique, la docilité à l'expérimentation, l'application à l'innovation. La réalité professionnelle de l'enseignant-e spécialisé-e change de fait pour satisfaire une École toujours plus rigide.

Un gain certain pour le second degré mais trop d'interrogations

Pour les personnels du second degré, le constat est différent car la formation sur le temps de classe passe de 200 à 300 heures et dans le même temps, les contractuel-les en CDI se voient offrir la

possibilité d'y participer. Mais qui va assurer le remplacement des enseignant-es en formation et qui va autoriser leur départ quand on connaît la pénurie de professeurs dans certaines matières ?

Un certificat qui interroge sur sa finalité

Le CAPPEI prône la notion de personne-ressource : les titulaires du CAPPEI pouvant devenir des personnes ressources et non plus des enseignant-es. Ils-elles pourront être les VRP de l'école inclusive dans un établissement, une circonscription... Plus de classes, plus d'élèves mais ils-elles prêcheront la bonne parole institutionnelle. Cette mission, présente dans les annexes de la formation, fait de l'enseignant-e spécialisé-e un palliatif à l'absence de conseiller-es pédagogiques, de formateurs ASH.

Un autre danger du CAPPEI est qu'un-e enseignant-e spécialisé-e, quel que soit sa professionnalisation et son corps, pourra postuler sur n'importe quel poste spécialisé. Les PE et les PLC seront en concurrence pour les attributions de postes. Ici encore, la rentabilité économique prime sur l'intérêt des personnels et des élèves.

Le quinquennat aura mis à mal l'enseignement adapté, spécificité française : circulaire SEGPA minorant la structure à quatre divisions au profit d'une 6^{ème} inclusive, postes de RASED supprimés sous Sarkozy non rendus, transformation des postes de PE Éducateurs d'EREA en supports d'AED, formation spécialisée tronquée.

La FSU n'aura pas brillé par sa volonté de s'opposer à ces régressions. Si des initiatives syndicales ont eu lieu et marqué notre opposition à cette politique (rassemblement de 200 collègues d'EREA en juin 2016, rassemblement devant le ministère en novembre 2016), la fédération n'a jamais voulu s'opposer frontalement au ministère sur ces questions. Nous le payons maintenant avec toutes ces régressions. ●

BERNARD VALIN

Évaluation des enseignant-es : un débat nécessaire...

La mise en place du protocole progression de carrière et rémunération (PPCR) s'accompagne d'un bouleversement des modalités et du rythme des inspections des enseignant-es. Pour en apprécier la portée et les conséquences, nous avons demandé à Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU son point de vue. En contre-point, l'équipe nationale de l'ÉE-SNES donne le sien. L'équipe nationale de l'ÉE-SNUIPP le fera dans la prochaine revue.



répondre de manière bien plus satisfaisante à leurs aspirations et à leurs besoins.

Si nous affirmons notre adhésion à cette évolution avec détermination, nous ne faisons pas pour autant preuve d'un enthousiasme naïf. Les résistances seront au rendez-vous de part et d'autre, qu'elles reposent sur des pratiques d'inspection essentiellement normatives, voire sur une conception autoritariste de la relation hiérarchique ou sur la difficulté que les enseignants éprouvent parfois à analyser leurs pratiques.

C'est ensemble que nous devons nous saisir de cette réforme pour que l'accompagnement puisse cibler son enjeu essentiel : aider les enseignant-es à construire des pratiques professionnelles capables de démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture commune.

Des contenus construits de manière concertée

Cela nécessitera que les inspecteurs-trices acceptent que cet accompagnement ne procède ni de dispositifs descendants imposés aux équipes, ni d'une conception normative des pratiques pédagogiques, ni d'une expertise professionnelle dont ils auraient l'exclusivité. La condition en est claire : les dispositifs d'accompagnement doivent être construits avec les équipes enseignantes qu'il s'agisse d'en définir les modalités comme les finalités.

Pour bon nombre d'inspecteurs, cette évolution s'inscrit dans des transformations qu'ils ont déjà tenté d'engager. Nul doute qu'il sera alors aisé de construire, dans l'échange et la concertation, des modalités d'accompagnement satisfaisantes et réellement capables de faire progresser les pratiques quand cela s'avère nécessaire au terme d'une analyse partagée. Des échanges entre représentants syndicaux et inspecteurs-trices seront utiles pour lever d'éventuelles ambiguïtés et il faut que cette réforme soit l'occasion de multiples rencontres où soit exprimé clairement ce que sont les aspirations des enseignants en matière d'évaluation. L'accompagnement est aujourd'hui un principe général, il faut

Il y a longtemps que le SNPI-FSU demande que l'évaluation des enseignant-es soit réformée. L'opinion des enseignants est claire à ce sujet : si, pour l'essentiel d'entre eux, l'évaluation est une nécessité, les formes traditionnelles de l'inspection sont loin de répondre à leurs besoins et, de ce fait, ne peuvent porter l'amélioration qualitative du service public qu'elles doivent viser. Les enquêtes faites à ce sujet disent trop clairement la nécessité d'une évolution.

Nous regrettons que la réforme adossée à PPCR ne soit pas allée jusqu'à une disjonction complète entre évaluation et avancement. Les rendez-vous de carrière, disons-le sans ambages, auront pour finalité première la gestion d'un flux de promotion accélérée. Ils porteront leur part d'inégalités puisque leur but sera de

discriminer en fonction d'un volume déterminé par des raisons financières et non par la qualité intrinsèque de l'enseignant. Mais c'était déjà le cas des promotions au choix et le nouveau dispositif réduira fortement les conséquences de ces inégalités sur la carrière des enseignant-es. N'oublions pas qu'il existe aujourd'hui des collègues pour qui la notation a une incidence majeure sur l'échelon atteint en fin de carrière.

Mais quelles que soient les questions que peuvent poser les rendez-vous de carrière, elles ne doivent pas faire oublier ce qui constituera désormais l'essentiel de l'évaluation : l'accompagnement.

Pour le SNPI-FSU, l'accompagnement constitue l'opportunité d'une évolution majeure des conceptions de l'évaluation des enseignants et doit permettre de

ACCOMPAGNEMENT OU TUTELLE PERMANENTE ?

désormais, qu'à tous les niveaux, ses contenus se construisent de manière concertée.

Dans les situations qui le nécessiteront, les organisations syndicales enseignantes devront exiger ce travail de construction commune et s'appuyer sur la volonté explicite de la réforme d'engager un changement profond des pratiques évaluatives pour porter cette exigence.

Aucune légitimité à imposer une pratique pédagogique

Le SNPI-FSU n'a cessé au travers de sa charte de l'inspection comme au travers de nombreuses publications à destination des inspecteurs de défendre une conception de l'évaluation qui se garde des travers managériaux et autoritaristes. Nous affirmons que l'autorité hiérarchique ne donne aucune légitimité à imposer une pratique pédagogique, une méthode ou un dispositif d'enseignement. Nous considérons que l'inspection ne peut avoir de vertu formatrice qu'aux conditions de l'échange et de la reconnaissance des expertises respectives. Nous défendons une évaluation guidée par la seule volonté de l'amélioration qualitative du service public d'enseignement et nous savons qu'elle nécessite bien des attentions déontologiques qu'il s'agisse de respecter les droits des enseignants, de reconnaître leur travail ou de renoncer à prescrire des choix pédagogiques là où il s'agit de contribuer à l'analyse des pratiques et de construire des évolutions.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, de conflictualisation des relations hiérarchiques et de perte de sens de l'exercice des métiers, l'enjeu est fondamental.

Renoncer à l'évaluation des enseignants par des agents de l'État serait ouvrir la porte à d'autres formes de contrôle, qu'ils reposent exclusivement sur les chefs d'établissement ou qu'ils confèrent aux élus locaux ou aux usagers les missions aujourd'hui exercées par les inspecteurs. Un tel choix serait politiquement irraisonnable et ne résoudrait certainement pas

La réforme de l'évaluation des enseignant-e-s en cours de mise en œuvre dans le cadre du PPCR prévoit un accompagnement individuel et collectif des enseignant-e-s dans le cadre de leurs pratiques professionnelles et ce à distance des « rendez-vous carrière » prévus par ailleurs. On peut dans un premier temps s'interroger légitimement sur le choix du terme : on accompagne une personne en fin de vie, on accompagne un cheptel à l'abattoir mais en ce qui concerne des personnels de service public on s'attendrait davantage à ce que soit envisagée une formation continue ou des analyses des pratiques professionnelles. Aussi il n'est pas anodin de constater que dans le vocabulaire lui-même, le ministère, qui aime à paraître charitable, prévoit déjà un accompagnement en forme d'escorte musclée d'un management de plus en plus agressif.

Aujourd'hui la formation continue et les plans académiques de formation en particulier sont devenus indigents. Phagocytés par les suppressions de postes et par les stages de formation aux réformes mises en œuvre, il n'y est presque plus question d'échanger sur ses pratiques professionnelles à distance d'un regard hiérarchique (entre collègues). La présence des IPR y étant prégnante, les stages dans lesquels il serait question de didactique et d'épistémologie de la discipline sont réduits à un presque néant. Lorsque des stages sur site sont organisés au sein des établissements, ils se font trop souvent sur demande du chef d'établissement qui souhaite voir mis en place plus rapidement un dispositif auquel l'administration tient, comme l'évaluation par compétences par exemple. Le nouveau

management public est pleinement à l'œuvre, il n'est plus question de faire confiance aux collectifs de travail, de laisser aux enseignant-es leur pleine et entière liberté pédagogique, il est question de remplir des objectifs. Le pilotage par objectif, l'autonomie des établissements, sont des concepts très présents dans tous les manuels de management pour la Fonction publique actuellement. La « conduite du changement » en est le maître mot, ce sont les mêmes leviers qui ont fait tant de dégâts à France Telecom – Orange. L'isolement de certains personnels se constate d'ores et déjà de ce point de vue : lorsqu'une équipe presque complète suit bon gré mal gré un chef d'établissement dans la mise en place de sa politique post-réforme du collège (souvent assisté d'un-e IPR !), certain-e-s restent sur le carreau plein-e-s de désillusion et d'amertume. Le couperet du rendez-vous carrière et le formidable outil de coercition qu'est la grille de compétences viendront parachever un travail de terrain accompli dans le cadre de « l'accompagnement ». Celle ou celui qui ne se sera pas plié-e aux injonctions édictées verra alors son évaluation impactée et pourra même régresser de ce point de vue, voyant son appréciation générale dégradée au sein des quatre niveaux prévus, cas de figure qui était plus que rare avec un système de notations et de progression de carrière basée sur celles-ci. Ainsi, il est grand temps que la FSU et l'ensemble de ses syndicats refusent que les personnels soient « accompagnés » de la sorte et continuent de réclamer une formation continue, en lien avec la recherche, digne de ce nom.

L'ÉQUIPE NATIONALE ÉÉ - SNES

les difficultés actuelles de l'inspection. Nous devons donc réussir cette transformation des cultures professionnelles qui rende possible que l'évaluation s'éloigne de ses travers actuels et soit pensée pour servir les ambitions émancipatrices et égalitaires du service public national d'éducation. Et cela ne sera possible que dans une volonté commune des enseignants et des inspecteurs. ●

PAUL DEVIN, INSPECTEUR
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNPI-FSU





FEMMES EN LUTTE LUTTES DE FEMMES

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant ».

Simone de Beauvoir

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquies sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais ».

Ambroise Croizat

Les droits des femmes sont attaqués un peu partout dans le monde, sous la double offensive du capitalisme et de l'ordre moral patriarcal, tous les deux s'accommodant fort bien l'un de l'autre et s'entretenant mutuellement. Menaces sur l'IVG, lois clémentes pour les auteurs de viols ou de violences familiales, élection de Trump et de gouvernements réactionnaires, les raisons de se mobiliser ne manquent pas.

À l'heure où un député polonais a osé dire devant l'assemblée européenne que les femmes méritaient d'être moins payées que les hommes, les femmes du monde entier se mobilisent pour revendiquer et obtenir l'égalité salariale, mais surtout le respect et de nouveaux droits, lors d'une grève des femmes le 8 mars 2017. Défendre les droits des femmes dans un pays où ils sont attaqués, c'est se mettre en marche contre les régressions à l'œuvre dans le monde entier. La solidarité internationale n'est pas un vain mot quand il s'agit des mêmes agressions, des mêmes mots, des mêmes coups, des mêmes embûches au travail. Les réformes



TOUTES, FEMMES !

PHOTOS : D.R.

dités sociétales comme les réformes économiques n'ont cessé de réduire les conquits sociaux.

Défendre un féminisme lutte de classes, faire barrage à l'extrême droite

Le féminisme n'est pas un symbole qu'on met en avant parce que le *girl power* est à la mode (même si on peut beaucoup aimer Beyoncé). Le féminisme ce n'est pas le pouvoir, c'est le refus que le pouvoir des hommes, qui leur a été donné par des lustres de patriarcat, ne continue à opprimer les femmes. Le féminisme, c'est l'inverse de l'exercice du pouvoir pour favoriser une caste que seraient les femmes : Laurence Parisot et la caissière de supermarché sanctionnée pour sa fausse couche ne sont pas dans le même camp.

En France, plusieurs candidat-es à l'élection présidentielle annoncent leur volonté de réduire les emplois de fonctionnaires. Les mêmes se prétendent féministes ! À nous de montrer clairement la contradiction et leur hypocrisie. Réduire les services

publics, c'est pénaliser particulièrement les femmes, et doublement : d'une part parce que c'est sur elles que va retomber la prise en charge des jeunes enfants et des personnes dépendantes, mais aussi parce qu'elles sont majoritaires parmi les agent-es de la Fonction publique. Ce sont donc surtout des emplois féminins qui vont être détruits !

Et il est d'autant plus important, à quelques semaines de la présidentielle, de montrer par notre engagement pour les droits des femmes que nous sommes face à l'imposture féministe du FN, parallèlement à son imposture sociale. Marine Le Pen s'érige en défenseuse des femmes, parce que leur vote est un enjeu important, capable de faire basculer le résultat d'une élection. On l'a vu en Autriche, où ce sont surtout elles qui ont fait barrage à l'extrême droite. Mais le FN ne propose aucune mesure concrète pour l'égalité salariale ou l'emploi des femmes. D'ailleurs, au Parlement européen, ses députées votent systématiquement contre les préconisations en faveur des droits des femmes et de l'égalité. Or, les droits des femmes, comme les droits sociaux, progressent quand des revendications concrètes et opérantes sont portées par des mobilisations. C'est ainsi que le mouvement social pourra se démarquer nettement.

Porter dans les luttes et la campagne notre projet syndical et féministe

Nous avons un véritable projet de transformation sociale. Les mouvements féministes construisent des mobilisations spécifiques et, en tant que syndicalistes, nous y apportons notre pierre. En 2011, s'étaient tenues les assises du Collectif national pour les Droits des Femmes. De ces assises est sorti un projet de société global qui touche toutes les sphères de nos vies, ici et ailleurs. Il parle du travail, des services publics, du droit des femmes à disposer de leur corps et du refus radical de l'ordre moral, de solidarité internationale, de l'école et des enfants, de la répartition des richesses, du racisme nauséabond qui s'exprime chaque jour...

Ce « projet féministe lutte de classes n'oublie jamais que le patriarcat et le capitalisme tuent conjointement, que des femmes et des enfants meurent sous les coups des violences conjugales et que les plus fragiles succombent par manque de soins, de travail, d'accompagnement car les choix faits aujourd'hui, sous prétexte de la crise, sont des choix réels de scinder la société en deux : ceux qui vivent, et celles et ceux qui survivent »

C'est l'enjeu d'aujourd'hui, ne plus survivre, mais faire en sorte que le calendrier de l'égalité ne soit pas celui des dominant-es et des réactionnaires fascisant-es. Faire en sorte de ne plus laisser dire « il faudrait » mais dire « demain, il faut ». Car demain, d'autres encore mourront de nos hésitations à ne pas prendre les luttes féministes à bras le corps. ●

INGRID DARROMAN - CÉCILE ROPITEAUX

ENTRETIEN AVEC JULES FALQUET

RÉFLEXIONS SUR LE F

Jules Falquet est féministe, sociologue et maîtresse de conférences à l'Université Paris Diderot (LCSP-CEDREF), responsable du Master « Genre et changement social et politique : perspectives transnationales ».

► **ÉE :** Tu inscris ta réflexion dans l'exigence de nouer les questions de genre aux questions de race et de classe : l'intersectionnalité ? Peux-tu revenir sur cette imbrication ?

J. F. : L'imbrication des rapports sociaux de sexe, de classe et de race n'est pas une question nouvelle ; des femmes prolétarisées, racisées y ont réfléchi depuis le XIX^{ème} siècle au moins. Souvent on en situe l'origine dans les années 70, aux États-Unis avec le *Combahee River Collective*, organisation féministe noire, connue pour sa « Déclaration féministe noire », un des textes clés de la période. Elles ont théorisé la nécessité pour les femmes noires de lutter simultanément sur le front du patriarcat, du racisme et du capitalisme. À la fin des années 80, *Kimberley Crenshaw*, juriste noire étasunienne, a introduit le terme d'intersectionnalité, issu de débats d'ordre juridique. Ce concept raisonne en termes individuels : rôle, identité, représentativité (syndicale, juridique, dans les négociations...). Tandis que la perspective de l'imbrication des rapports sociaux, qui se place en termes structurels, permet de penser l'articulation des systèmes d'exploitation. Elle dévoile le fonctionnement de la société dans son ensemble et propose des transformations collectives et pas seulement des changements individuels de position. Ce sont d'abord des femmes, des féministes, qui ont mis en évidence cette imbrication. Tandis que les mouvements anti-capitalistes pensaient le rapport de classe comme principal (les mouvements anti-racistes ont de même difficilement incorporé les autres questions que la race).

► **ÉE :** Concrètement, quelles implications, pour le féminisme, ici et maintenant ?

J. F. : « L'intersectionnalité » ou « l'imbrication des rapports sociaux » sont perçues par beaucoup comme une mode venue d'outre Atlantique, qui ne saurait concerner l'Hexagone, au contexte historiquement différent du multiculturalisme anglo-saxon. Pourtant, la France possède

une longue histoire coloniale et elle a longtemps pratiqué la traite et l'esclavagisme sur son propre territoire. La France, ancien pays d'immigration, est aussi traversée par la complexité et les tensions provoquées par la mondialisation néolibérale qui prolonge, tout en les transformant, les trois systèmes de domination et d'exploitation : capitaliste, raciste colonial et patriarcal. Un exemple du côté des revendications : le droit à contrôler son corps est traduit ici par l'accès à la contraception et à l'IVG pour toutes, mais c'est en fait une perspective réductrice car si on se place du côté des femmes racisées et/ou migrantes, on se rend compte que beaucoup sont, au

contraire, forcées à restreindre leur fécondité. Celles qui doivent avoir des enfants ce sont les femmes blanches, d'un certain milieu social ; les prolétaires, les Noires, les Arabes sont soumises à des tentatives de réduire leur fécondité : contraceptifs dangereux, stérilisations forcées, ablation de l'utérus bien plus souvent que nécessaire, etc.

Il y a un travail de prise de conscience des rapports de domination, notamment implicites, dans certaines revendications féministes. Nous avons tout intérêt à refuser la division. Tout ce qui conduit à dire que le monde occidental serait beaucoup plus favorable aux femmes, plus égalitaire, est erroné et diviseur. L'histoire

de l'Humanité est complexe, faite d'apports de sociétés, de cultures diverses et c'est ça qui fait l'universel. Mais on ignore cette richesse, aveuglés par les mensonges éhontés des pays colonisateurs, qui ont effacé l'histoire, voire exterminé des cultures. Selon certaines études anthropologiques, il existe des sociétés non-occidentales qui, parce que matrilineaires et uxorilocales (les couples vont vivre chez la famille de l'épouse), sont bien moins inégalitaires que des sociétés occidentales (Nicole-Claude Mathieu).

► **ÉE :** Comment expliquer l'instrumentalisation du « féminisme » par des courants politiques réactionnaires, voire d'extrême droite et plus largement par une partie de l'establishment ?

J. F. : Ces tentatives d'instrumentalisation des droits des femmes rejoignent celles de la laïcité. On veut faire croire que les problèmes des femmes viennent de la religion et surtout d'une religion, l'islam pour mieux cacher les responsabilités du capitalisme qui s'appuie sur le



J. Falquet.

PHOTO: D. R.

ÉMINISME

racisme et le patriarcat.

Par ailleurs, même si les courants d'extrême-droite et de droite reprennent des discours soi-disant en faveur des droits des femmes, cela n'a rien à voir avec ce que porte le féminisme de mon point de vue qui est une véritable égalité pour toutes (et pas seulement pour certaines femmes), et donc, en parallèle l'abolition du colonialisme-racisme et du capitalisme, l'abolition des catégories hommes/femmes, qui sont tout droit issues du système politique de l'hétérosexualité.

► **ÉÉ : La disparition de l'hétérosexualité comme système ? Un monde sans genre ? Sans classe, sans race ? Sommes-nous capables d'imaginer le monde comme radicalement autre ?**

J. F. On parle ici d'hétérosexualité, non pas au sens des pratiques sexuelles personnelles, mais au sens défini par Monique Wittig : celui de la « *pensée straight* », l'idéologie naturaliste de « La Différence des sexes ». Cette différence est un mythe, elle se dissipe dès qu'on tente de la définir précisément. Et pour cause : elle est artificiellement, socialement produite et entretenue pour justifier un traitement différent l'appropriation (du temps, du corps, de son travail et de ses produits). Il en va de même pour la « race », l'autre grande construction naturaliste en vue d'une exploitation. J'appelle « combinatoire *straight* » l'ensemble des règles et institutions qui organisent, sous couvert de naturalité, les règles d'alliance, de filiation, et donc de légitimité et de mobilité sociale, selon des logiques croisées de sexe, race et classe. C'est vers cette combinatoire *straight* qu'il faut faire converger nos attaques si nous voulons vraiment un monde juste où il fasse bon vivre. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI



PHOTO : D. R.



Manifestation de femmes organisée après le meurtre d'une adolescente de 16 ans à Buenos Aires, le 19 octobre 2016.

PHOTO: EITAN ABRAMOVICH/APP

CE QUI NE TUE PAS NE REND PAS PLUS FORTE

La liste des mobilisations des femmes du monde est longue depuis le 8 mars 2016, quasi aussi longue que les crimes dont elles sont victimes.

Elles étaient dans la rue bien avant de marcher contre Trump

La révolte existe et les luttes s'ancrent. Celle des Marocaines en mars 2016 contre le recul sur le projet de loi contre les violences faites aux femmes. Celles des femmes polonaises en grève les 3 et 24 octobre 2016 contre le projet gouvernemental sur l'IVG. Celles des femmes turques ayant le courage de participer aux manifestations du 8 mars 2016 réprimées par le gouvernement d'Erdogan qui, pendant leurs manifestations, a osé dire que « *la femme est avant tout une mère* ». Ces femmes turques, voisines des femmes kurdes combattant Daesh, n'ont d'ailleurs eu de cesse de continuer leurs luttes contre les violences : on se rappelle de Özgecan Aslan, violée et assassinée, pour qui elles avaient appelé au deuil en février 2015.

Celles des femmes d'Amérique latine, abolissant les frontières par leurs mots d'ordre contre leurs souffrances communes : au Brésil contre le viol (un toutes les 11 minutes), au Mexique en avril 2016 contre les violences, au cri de « *Vivas las queremos* » comme un appel au « *Ni una menos* » des Argentines en juin et lors de la grève du 19 octobre 2016, cette grève d'une heure qui a vu un #miercolesnegro envahir la rue et les réseaux sociaux. Lucía Pérez était morte de viol et de torture quelques jours plus tôt.



De l'insulte au féminicide

Le féminicide, oui, le meurtre spécifique des femmes, existe bel et bien. Interdire l'IVG, c'est risquer la vie des femmes. Se coller à une femme dans le métro, lui parler de sexe au travail, c'est la considérer non comme quelqu'une mais comme un objet sexuel. Lui interdire de conduire, c'est l'empêcher d'être autonome et de pouvoir concrétiser ses décisions. Rire des combats féministes sur le langage, c'est penser que les femmes ont de petits combats. Une journaliste en France a subi des menaces de viol pour avoir fait une enquête sur la taille des poches des pantalons masculins et féminins. Les violences ont plusieurs visages. Ces luttes dénoncent la réalité de l'inégalité des sexes telle que peuvent la subir les femmes : de la violence du langage ordinaire jusqu'à la mort et le viol.

Aujourd'hui, les femmes ne veulent plus survivre, et pour celles et ceux qui pensent que plus grand chose n'est à conquérir, que ces combats sont déplacés, nous leur suggérons de regarder les chiffres des viols et des femmes mortes sous les coups de leurs conjoints de leur département, de se mettre dans une cour d'école, d'observer comment une petite fille est traitée sur le terrain de foot, comment on appelle un petit garçon avec des baskets roses, et de se demander pourquoi tant de femmes vivent sous le seuil de pauvreté. ●

INGRID DARROMAN

RETOUR SUR UNE VICTOIRE : RÉOUVERTURE DU CENTRE IVG TENON

En décembre 2016, le collectif unitaire pour la réouverture du centre IVG de Tenon (Paris 20^{ème}) a publié une brochure relatant la longue lutte contre la fermeture du centre IVG. L'histoire de cette mobilisation montre que le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit sans cesse menacé et sans cesse à reconquérir. Mais cette histoire est aussi celle d'une lutte victorieuse, qui a mené à la réouverture du centre IVG, après une bataille unitaire, liant la population du 20^{ème}, les usagères et salarié-es, les associations féministes...



répondu à des revendications féministes (remboursement à 100 % de l'IVG, suppression du délai de réflexion de 7 jours...), la logique de rentabilité se poursuit, dégradant encore les conditions de travail des personnels, les conditions d'accueil des patient-es, et pour les femmes les conditions d'accès à l'IVG. La lutte pour la réouverture du centre IVG de Tenon a donc été une lutte plus globale pour le droit à la santé.

En septembre 2009, le centre IVG de l'hôpital Tenon ferme, sans aucune information aux syndicats de l'hôpital ni aux usager-es. En octobre se crée le collectif unitaire qui multiplie les actions (information de la population, rassemblements, occupations du hall, liens avec d'autres collectifs...), jusqu'à la reprise des activités du centre en 2011. Mais les locaux ne sont pas adaptés et les moyens manquent pour recevoir les patientes dans de bonnes conditions. Il faudra 3 ans de mobilisation supplémentaire pour que le nouveau CIVG ouvre dans de nouveaux locaux indépendants de la maternité.

Et c'est ensuite à la présence régulière des anti-IVG que le collectif doit faire face.

Une mobilisation unitaire

Une des forces de cette mobilisation, c'est la constitution d'un collectif large, qui mêle des militant-es féministes, des associations, syndicats et partis du 20^{ème}... Ce collectif a choisi de tisser des liens avec les syndicats de salarié-es de l'hôpital comme avec la population, informée régulièrement par tract, pétition... Ce collectif est aussi un lieu de transmission pour les militant-es féministes, dont certaines avaient participé aux mobilisations pour le droit à l'avortement avant 1975 !

Une lutte politique contre l'austérité...

C'est dans le contexte d'une politique d'austérité que la fermeture du centre IVG a eu lieu. Entre 2001 et 2011, ce sont 130 centres IVG qui ont fermé. Hollande avait promis la réouverture d'un centre IVG par hôpital, mais les restructurations font que le nombre de places reste largement insuffisant, ainsi que le maillage géographique. Malgré des avancées qui ont enfin

...et contre l'extrême droite

Après la réouverture du CIVG, le collectif a multiplié les rassemblements pour s'opposer à la présence des anti-IVG à proximité, ces derniers ayant parfois été protégés par la police !

L'exemple du collectif Tenon montre la nécessité de lutter encore et toujours pour l'accès à l'avortement dans de bonnes conditions, à Tenon comme partout en France et dans le monde. ●

STÉPHANIE RIO



BRÉSIL : DE LA BRODERIE COMME FORME DE LUTTE

Les femmes, l'eau et l'énergie ne sont pas des marchandises !
« Moi, Patrícia, et dona Sebastiana, nous voulons vous faire passer, compagnes de lutte, un peu de notre histoire »
« Sur l'arpilleira que j'ai brodée, et qui parviendra entre tes mains, j'ai enregistré la douleur que j'ai éprouvée d'avoir dû quitter l'endroit où j'ai vécu, pour faire place au résultat d'un ouvrage pharaonique ».

Point de croix, passe-plat droit, Point de bouclette, point de chaînette, Point de chevron, point de feston, Point arrière et point avant, des termes qu'on n'a pas l'habitude de trouver parmi les répertoires d'actions qui inscrivent les mouvements sociaux dans l'espace public. C'est pourtant une des pratiques par lesquelles des femmes, d'abord au Chili⁽¹⁾, puis au Brésil, mettent en récits et en images leurs combats, en investissant cet espace à partir d'un savoir-faire et d'une esthétique traditionnellement confinés à l'espace domestique : la broderie.

Les luttes dont il est ici question sont celles des populations atteintes par la construction des méga-barrages qui se multiplient à l'Ouest et au Nord du Brésil, terres encore considérées selon la logique prédatrice de la colonisation comme *terra nullius* : peu importe s'il y a là des humains, des animaux, un écosystème et des interactions sociales avec lui, ce sont des espaces et des ressources naturelles disponibles, tout le reste ne sera que dégâts collatéraux d'un inéluctable progrès...

En particulier pour les plus grands de ces barrages, sur la rivière Madeira, où un complexe hydroélectrique a été bâti par une société majoritairement contrôlée par Engie, ex-GDF-Suez, société dont l'actionnaire majoritaire n'est autre que l'État français...

Saccage social et écologique

Le site officiel d'Engie vante les merveilles de l'ouvrage, en utilisant abondamment les éléments de langage du green-washing, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes « durable » et « responsable ». Or la réalité est :

➤ que les populations, relativement peu nombreuses, qui vivaient là de la terre, de la forêt, de la rivière, ont été abreuvées de promesses dont la plupart n'ont pas été tenues : promesses d'indemnisation, de réinstallation, de relogement, de nouvelles activités ;

➤ que les méga chantiers se sont installés en faisant venir en quelques mois, dans des espaces écologiquement et socialement sensibles, des milliers d'ouvriers arrivés d'autres régions, et que cela s'est traduit pendant le temps du chantier par une explosion de la délinquance et de la criminalité, en particulier des viols et féminicides ;

➤ que l'on a très mal anticipé l'impact des barrages sur les régions concernées et le débit de la rivière, en particulier

l'impact des variations de débit, brutales sous ce climat (fortes pluies et sécheresses, causes de crues et basses eaux), provoquant des destructions catastrophiques de l'écosystème.

Les populations se sont organisées et, sous l'impulsion de militant-es du Mouvement des Paysans Sans Terre, s'est créé le Movimento dos Atingidos por Barragens (Mouvement des Atteints par les Barrages), qui organise aujourd'hui des milliers de personnes et où les femmes sont particulièrement présentes et visibles⁽²⁾.

Est disponible aujourd'hui sur Youtube un documentaire réalisé en 2015-2016 « *Jirau et Santo Antônio, récits d'une guerre amazonienne* »⁽³⁾ où prennent la parole certaines des animatrices du mouvement, en particulier la pêcheuse Nilce de Sousa Magalhães, alias Nicinha, qui au moment où le film est sorti était portée disparue, et dont on a depuis retrouvé le corps au fond de l'eau, attaché à une lourde pierre. C'est à elle qu'est dédiée l'arpillera dont on trouve l'image ci-jointe, accompagnée de ce texte de la brodeuse :

L'histoire que je viens rapporter est celle d'une femme guerrière qui lutta bravement sans compter ses forces.

Notre chère Nicinha, qui a été lâchement assassinée et à qui on n'a pas encore fait justice.

Par notre travail nous dénonçons un si grave manque de respect à l'humanité.

Combien de personnes devront mourir pour que la Centrale respecte ses devoirs ?

Nous exigeons que la loi se manifeste et fasse que notre lutte en vaille la peine, aujourd'hui nous souffrons de la perte d'une militante de plus.

L'eau pour la vie et pas pour la mort !

Les femmes, l'eau et l'énergie ne sont pas des marchandises !

Visible aussi sur Vimeo, la bande-annonce d'un documentaire qui doit sortir ces prochains mois, « *Arpilleras : bordando a resistência* » !⁽⁴⁾ ●

JEAN-JOSÉ MESGUEN



Nilce de Sousa Magalhães, alias Nicinha.

1) La folkloriste et chanteuse chilienne Violetta Parra aurait été la première à donner de la visibilité à cet art domestique projeté dans l'espace public.

2) <http://www.santiagocultura.cl/2012/11/07/tradicion-de-arpilleras-en-chile/> Trois dirigeantes du MAB et du MST ont présenté cet automne en France une exposition d'arpilleras : voir l'article sur Engie et le MAB dans le n° 131 de FAL magazine, de l'association France-Amérique Latine.

3) <https://www.youtube.com/watch?v=ZFQ11fri3vs> FAL peut organiser des projections-débats du film.

4) <https://vimeo.com/195962208> (pour les sous-titres, cliquer sur CC dans le bandeau inférieur)

RENDRE LE FÉMINISME POPULAIRE EN CONSTRUISANT LES MOBILISATIONS LOCALEMENT

Les mobilisations pour les droits des femmes s'ancrent depuis des années dans le paysage social et syndical. Elles sont le résultat de l'activité quotidienne des féministes qui travaillent, forment, agissent à tous les niveaux dans les organisations syndicales, politiques et associatives.

Aujourd'hui, leur action n'est que partiellement reconnue tant institutionnellement qu'au sein de leurs organisations. Il s'agit aujourd'hui d'étendre cette reconnaissance à un niveau de masse.

Actions nationales : former et impulser

L'intersyndicale femmes qui est à l'initiative des journées intersyndicales pour les droits des femmes travaille depuis maintenant 19 ans à partager des connaissances et des débats féministes avec les militant-es et les adhérent-es.

Ce 8 mars 2017 a fait l'objet d'un appel national unitaire à la grève et à la mobilisation par des syndicats, des associations féministes, des ONG et des organisations de jeunesse.

Même si cela n'est pas encore assez, des choses sont faites au niveau national. En ce qui concerne notre fédération, le secteur femmes de la FSU publie un *Pour Elle* chaque trimestre et organise un stage « Droits des Femmes » tous les ans. Malheureusement, ce travail est trop peu relayé localement, au niveau départemental ou régional.

Se mobiliser pour les droits des femmes nécessite une prise de conscience des inégalités entre les sexes et du système patriarcal dans lequel nous vivons. Cette prise de conscience doit toucher un maximum de personnes. La question des droits des femmes doit être portée partout et tout le temps. C'est le sens des journées intersyndicales nationales qui doivent devenir un modèle à reproduire partout.

Penser localement

Dans chaque département, les associations féministes font du travail de terrain et accompagnent au quotidien des femmes en difficulté, elles travaillent à la prise de conscience par des actions diverses, les syndicats connaissent les entreprises, les services publics, les associations en faveur des droits de l'homme travaillent à la prise de conscience de la nécessité de construire un monde sans haine... Il est nécessaire de rassembler les forces militantes locales autour des questions féministes, faire du lien entre tous leurs combats quotidiens. Il est nécessaire que la question féministe, le 8 mars, le 25 novembre, le 17 mai et à d'autres dates, toute l'année, soit abordée au plus près des populations.

C'est dans cet objectif que la création de collectifs unitaires locaux est un enjeu essentiel dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Partout où ils existent, ils sont un outil fondamental pour mobiliser.

En accompagnant des luttes locales contre la fermeture d'une maternité ou d'un centre IVG, des salariées en grève dans leur entreprise, en impliquant la population sur des enjeux qui la touchent plus directement, ces collectifs joueraient un rôle de sensibilisation sur la question de l'égalité entre les femmes et les

hommes. Se mobiliser d'abord sur des réalités territoriales, agir à son échelle pour permettre à chacun-e de mieux appréhender et s'appropriier les enjeux de ces questions.

Agir collectivement

L'organisation de stages de formations départementaux, de projections de films, de soirées débat à propos de problématiques locales ou plus globales sur la question des droits des femmes permettrait de poursuivre ce travail de sensibilisation pour mobiliser et montrer que ces problèmes locaux sont aussi les symptômes d'une politique globale dans un système patriarcal.

Ces collectifs pourraient être à l'initiative d'actions locales comme l'interpellation d'élu-es et/ou responsables locaux, l'organisation de rassemblements ou manifestations...

La FSU doit être à l'initiative de la création de tels collectifs partout où cela est possible et y agir dans les endroits où le travail unitaire est plus compliqué par manque de force. Le travail de ces collectifs unitaires locaux pourra enrichir le travail fait au niveau national et surtout le relayer.

Une structure fonctionne selon ce modèle, des collectifs départementaux là où c'est possible et une coordination nationale, c'est le Collectif national pour les Droits des Femmes. La FSU en est membre au niveau national.

Des collectifs locaux permanents sont indispensables pour construire des mobilisations pérennes.

Les luttes féministes changent la vie entière, notre vie commence dans nos villes et au travail, c'est là que nous devons agir pour changer la vie des femmes. ●

AMANDINE CORMIER



C'est une anaphore qui avait plu. Alors le Collectif national pour les Droits des Femmes en a changé le syntagme : pas question d'un Moi mais d'un Nous. Ce « nous » qui se construit depuis novembre 1995, suite à une manifestation prophétique de 40 000 personnes défilant à l'appel de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception.

Il s'agit d'un projet sur les violences, le droit ou non de faire des enfants, pour les services publics, contre les racismes, pour une école émancipatrice, sur le travail, la solidarité internationale, les familles. Il en appelle notamment à :

- ✓ une véritable politique éducative nationale non sexiste, luttant contre la lesbophobie et l'homophobie, à tous les stades de la socialisation
- ✓ la résorption immédiate de la précarité dans la fonction publique
- ✓ 32hs. hebdomadaires pour toutes et tous
- ✓ l'indemnisation de toutes les formes de chômage avec un revenu minimum garanti au moins égal à 80 % du SMIC
- ✓ droit de vote des étranger-es à toutes les élections
- ✓ une Loi globale contre les violences faites aux femmes

Toutes les revendications par thème sont en ligne sur www.nouspresidentes.fr Il est possible de relayer la campagne avec le #nouspresidentes sur les réseaux sociaux.

INGRID DARROMAN

8 mars 2017 : grève internationale des femmes

Le 24 octobre 1975, 90 % des Islandaises ont quitté leur poste pour dénoncer les inégalités salariales et manifester à Reykjavik, (photo). Cela a paralysé le pays et éveillé les consciences. Le mouvement a repris en 2005, 2008 et 2016 pour montrer que les inégalités avaient reculé bien trop lentement.



PHOTO: D. R.

Le 7 novembre 2016, une action du même type fut lancée en France par le collectif Les Glorieuses. Certes, cette journée n'a pas donné lieu à des mobilisations massives, mais elle a eu un écho médiatique indéniable. Des initiatives, parfois mixtes, se sont déroulées sur certains lieux de travail. Les associations féministes ont organisé des rassemblements dans plusieurs villes, lieux d'échanges et d'expressions multiples. La prise de conscience des inégalités salariales a fait un pas en avant ce jour-là, notamment chez des jeunes femmes qui n'y étaient pas forcément sensibilisées. Rebondissant sur cette actualité, la CGT a alors repris l'idée d'une grève pour le 8 mars, journée internationale de lutte des femmes. Cette proposition entraine en écho avec des actions que Solidaires et le CNDP (Collectif National pour les Droits des Femmes) portaient depuis longtemps. Un arc unitaire s'est construit, rassemblant organisations syndicales et associations féministes, pour faire de ce 8 mars une journée de mobilisations inter-professionnelles : initiatives diverses, manifestations, grèves pour les droits des femmes.



Au niveau international, plusieurs mouvements avaient évoqué cette perspective dès l'automne, et lancé un appel à une grève mondiale des femmes pour le 8 mars, suite aux mobilisations importantes contre les violences faites aux femmes ou contre les régressions que voulaient imposer des gouvernements réactionnaires, qui avaient eu lieu dans plusieurs pays : Pologne, Maroc, Italie, Hongrie, Turquie, Brésil, Mexique, Argentine, États-Unis... Au total, ce sont plus de 50 pays qui se sont inscrits dans cette dynamique et ont appelé à des actions de « grève des femmes » visant à montrer que, sans l'activité des femmes, l'économie ne tournerait pas. Pour la première fois, les actions organisées à l'occasion de cette journée l'ont été de manière coordonnée sur les cinq continents, de l'Espagne au Pakistan, de la Thaïlande au Tchad... « Il est temps de repolitiser la journée des femmes », disent notamment les féministes états-uniennes en lutte contre Trump. Rappelons aussi que le 8 mars 1917, des femmes en Russie avaient manifesté pour réclamer « du pain et la paix », manifestation à l'origine du mouvement révolutionnaire, dont le 8 mars

2017 marque le centenaire. Tout cela a donné au 8 mars cette année une dimension particulière.

Les outils de la campagne unitaire

CGT et Solidaires ont entamé des campagnes de sensibilisation spécifique depuis des mois, comme par exemple #viedemère destiné à recueillir des témoignages sur la difficile équation de la conciliation vie familiale/vie professionnelle. Des préavis de grèves pour le 8 mars ont été déposés par les organisations syndicales. Les organisations signataires ont été invitées à se réunir dans les départements pour décliner l'appel et prévoir des actions, en particulier à 15h40⁽¹⁾, dans des lieux publics et/ou sur les lieux de travail.

La campagne unitaire a fourni du matériel, très largement financé par les organisations syndicales, pour construire la mobilisation : site unitaire⁽²⁾ avec vidéo d'appel, tract, affichettes, ressources pour les réseaux sociaux, plateforme avec une carte des mobilisations... Les 20 propositions « En 2017 nous voulons » pouvaient être soumises aux salarié-es, aux passant-es. La campagne prévoyait des modes d'action variés, afin d'impliquer le plus de monde possible, mais c'est bien la grève de toutes et tous qui a été mise en avant.

Les difficultés de mobilisation : le 7 mars

La première difficulté a tenu à la proximité avec une autre journée d'action, celle du 7 mars. Initiée dans la Fonction Publique Hospitalière, elle s'est étendue à tout le champ « santé-social » sous la

1) Heure à partir de laquelle les femmes, en France, travaillent gratuitement.
2) <http://8mars15h40.fr/>

... Suite page 26

... Suite de la page 25

pression de FO, mais aussi de syndicats de la CGT et de Solidaires, puis à la territoriale, pour la défense des services publics. Plusieurs syndicats de la FSU s'y sont impliqués, comme le SNUTER. Dans un contexte où les mobilisations sont difficiles, où la campagne électorale rend les personnels attentistes, voire atones, ces deux journées successives ne se sont pas vraiment articulées, elles sont plutôt entrées en concurrence. Pourtant, les professions de la santé et du travail social sont largement féminisées, la cohérence aurait pu être travaillée.

Faire grève un mercredi ?

Pour la FSU, le fait que le 8 mars soit cette année un mercredi n'a pas facilité l'engagement dans l'action de grève : en effet, il n'est pas aisé pour une fédération qui syndique de nombreux enseignant-es d'appeler à cesser le travail à 15h40 un mercredi, c'est-à-dire quand bon nombre des personnels n'y sont plus... Elle a donc décidé au CDFN de janvier de s'impliquer dans le mouvement et la campagne unitaires, mais sans appel ferme à la grève. Plusieurs de ses syndicats ont rédigé des suppléments sur le 8 mars et l'égalité professionnelle, mais sans que le mot « grève » ne soit partout présent... Suite à la participation de sa secrétaire générale à la conférence de presse unitaire du 28 février, la FSU a mis en ligne l'interview d'une militante islandaise, et a rédigé un communiqué. Peu à peu s'est imposée la nécessité de la présence et de la visibilité de la FSU dans les manifestations un peu partout en France, mais sans que la fédération ne se soit vraiment donné les moyens de construire la mobilisation (infos envoyées tardivement). Le zonage des vacances scolaires n'a pas non plus aidé.

Premiers éléments de bilan

Plus de 300 initiatives ont été organisées en France, des débrayages aux manifestations, qui se sont déroulées dans une quarantaine de villes. Elles ont surtout eu lieu là où les collectifs locaux autour des questions féministes étaient déjà une réalité les années précédentes. Ces collectifs ont fait preuve d'inventivité, déclinant les actions sous des formes multiples : débats sur des thèmes variés, projections, théâtre, rassemblements (Medef,



maternité en danger...) avec musiques et chansons, témoignages de luttes et/ou de femmes grévistes, ateliers, recueils de paroles, lectures, tracts, conférences de presse, expositions... Parallèlement, dans d'autres départements des actions ont émergé pour la première fois. Il semble que la dynamique, globalement, se soit accentuée là où elle existait déjà, notamment par l'implication des organisations syndicales, même si celles-ci ont peiné à mobiliser au-delà des cercles militants. À Paris, c'est un cortège de 8 000 personnes, plus fourni que les autres années, qui a marché de République à l'Opéra. L'arc unitaire a parfois été plus restreint que dans l'appel national, par manque « d'enthousiasme » de certaines équipes départementales, voire par sectarisme. L'implication de la CGT a été à géométrie variable, alors même que la mobilisation était pourtant réellement portée par la confédération (prises en charge dans les instances nationales, communiqués...). La FSU était modestement présente avec notamment des militant-es de l'ÉÉ. À noter la participation remarquable de jeunes dans les manifestations.

Pour la première fois, le 8 mars s'est centré sur la question du travail, de l'égalité

professionnelle, des femmes travailleuses. Sans négliger pour autant les autres problématiques, comme celles liées aux violences, à la sexualité, au droit des femmes à disposer de leur corps. C'est même l'articulation des différentes dimensions qui a permis l'ampleur de ce mouvement, aussi bien au niveau national qu'international, mouvement construit depuis des mois au-delà des frontières.

Construire le 8 mars... 2018 !

Les médias ont été plutôt avares de retours sur les mobilisations. En revanche, ils ont été nombreux à assurer les jours précédant le 8 mars une bonne couverture des sujets concernant les droits des femmes et l'égalité, ou la lutte contre les violences. Peu à peu, les questions féministes s'imposent toujours davantage dans le paysage, en France comme un peu partout dans le monde.

Les marges de mobilisation potentielle sont encore larges. Pour l'Europe, par exemple, Sabine Reynosa, de la CGT, regrette que son organisation ait été la seule membre de la CES à s'être engagée dans le mouvement, pourtant soutenu par la CSI !

En France, il faut d'ici 2018 que l'arc unitaire se renforce sur tout le territoire, et que les organisations syndicales s'engagent pleinement à construire la grève. En particulier, la FSU devra anticiper puis mener une réelle campagne de conviction (la grève sera cette fois un jeudi !), avec une meilleure diffusion des informations et du matériel militant. Des points d'appui existent pour transformer le frémissement en bouillonnement. ●

CÉCILE ROPITEAUX



PHOTOS: D. R.

Alors que la crise économique fait sentir ses premiers effets, de courageux militants ont tenté, en vain, de mener en 1931 la bataille pour la reconstruction et la réunification de la grande CGT. L'évolution de la situation économique et politique va engendrer une accélération de l'histoire.

PHOTOS: D. R.



Histoire de la CGT (III) de la réunification à la Libération (1931-1945)

Face à la montée du chômage et de la misère sociale, les deux centrales tentent de mobiliser les victimes de cette violente crise capitaliste. Benoît Frachon, dirigeant de premier plan du PCF, est devenu secrétaire général de la CGTU en 1931. Il tente de relancer une organisation devenue courroie de transmission politique du PC. La CGT élabore quant à elle un corpus revendicatif puisant dans les thèses planistes en vogue alors dans le mouvement socialiste. Les deux organisations se retrouvent autour de trois grandes revendications communes : la semaine de 40 heures, la mise en place d'un système d'assurances chômage financé par des cotisations sociales et un grand plan de travaux et d'équipement publics. C'est le contexte international et la montée du racisme qui va rapprocher les deux branches rivales du syndicalisme.

La réunification de 1936

La crise provoque une flambée de haine contre les milliers de travailleurs immigrés accueillis après 1918 dans une France en reconstruction. Tentant de profiter de ce contexte, les Ligues d'extrême droite organisent une violente manifestation le 6 février 1934. Le danger fasciste est bel et bien là.

La CGTU appelle à la grève le 9 février, puis, le 12, ce sont les deux confédérations qui appellent à la riposte mais en ordre dispersé. Les bases socialistes et communistes se rejoignent et forment, au cri d'unité, un immense cortège unitaire et combatif. Sentant le vent tourner, la direction soviétique opère un tournant stratégique à 180 degrés. Staline et les

communistes, qui faisaient des réformistes leur cible prioritaire, comprennent qu'à la base l'aspiration unitaire contre le fascisme et pour une issue à la crise est puissante. Le Front populaire est en gestation. Des discussions s'engagent entre la CGTU et la CGT en octobre 1934. Les préventions respectives sont nombreuses mais le rapprochement est inéluctable. Les dirigeants de la CGT craignent la mainmise du PC et demandent des garanties sur l'incompatibilité entre fonctions dirigeantes dans le parti et dans le syndicat tandis que les unitaires réclament un retour à la ligne révolutionnaire d'avant 1914.



En septembre 1935, les deux centrales votent en faveur de leur rapprochement. Un bureau confédéral provisoire se constitue et prépare le congrès de fusion qui se tient à Toulouse en mars 1936. Léon Jouhaux reste secrétaire général d'une confédération de 800 000 membres où les réformistes sont majoritaires avec environ deux tiers des mandats.

Le Front populaire : de l'euphorie à l'amertume

La victoire électorale du Front populaire en mai 1936 et la grève générale avec occupation d'usines qui suit est un tremblement de terre. Les conquêtes arrachées par cet immense mouvement social bousculent la donne à l'intérieur de la nouvelle CGT réunifiée. En quelques mois, se sont près de

3 millions de salarié-es qui déferlent et adhèrent au syndicat. Cet afflux de militants modifie les équilibres internes et renforce le courant issu de la CGTU. De jeunes ouvriers combattifs, influencés par le PC et travaillant majoritairement dans le secteur industriel (mines, bâtiment, textile...) donnent une nouvelle physionomie à la confédération. Les ex-unitaires dirigent désormais 10 fédérations et près de 40 Union départementales, notamment en Île de France. Après la courte euphorie née des conquêtes de Juin 36, la CGT est rapidement traversée par les mêmes fractures qui divisent le Front populaire. Intervention en faveur de l'Espagne républicaine, procès de Moscou contre les prétendus « traîtres au socialisme », accords de Munich en septembre 1938 : la CGT se divise entre ses deux grandes tendances. Le délitement progressif du Front populaire, son refus d'affronter franchement le patronat et les banques entraînent de premiers reculs sociaux dès l'automne 1938. L'heure de la revanche des possédants a sonné.

Le 12 novembre 1938, le nouveau ministre des Finances de droite Paul Reynaud publie des décrets-lois qui mettent à bas les 40 heures et plafonnent la majoration des heures supplémentaires. La CGT, réunie en congrès à Nantes à partir du 17, n'a pas pris immédiatement la mesure de cette attaque et c'est la minorité révolutionnaire libertaire qui sonne la charge par la voix de Maurice Chambellan. Le 25 novembre, le bureau confédéral se prononce pour un appel à la grève le 30. Mal préparée, intervenant dans un contexte de montée

... Suite page 28

des tensions militaires, cette offensive ne parvient pas à réveiller la combativité de la classe ouvrière. La répression s'abat alors sur les grévistes et les militant-es syndicalistes. Des fonctionnaires grévistes sont révoqué-es et plus de 15 000 salarié-es syndicalistes sont licencié-es. À cette répression s'ajoute la démoralisation, le découragement. Les effectifs de la CGT fondent en quelques mois, le nombre de jours de grève s'effondre. Cela va de pair avec les divisions profondes qui traversent l'organisation partagée entre quatre grands courants : une aile droite modérée autour de René Belin, la sensibilité communiste alignée sur l'URSS, le courant réformiste de Léon Jouhaux et une petite aile gauche anti-stalinienne animée par des libertaires et les instituteurs révolutionnaires rassemblés autour de l'École Émancipée.

Face à la guerre, à l'occupation et au fascisme

La signature du pacte germano-soviétique en août 1939 provoque d'immédiats déchirements dans la CGT. Les partisans de René Belin, de plus en plus anticommunistes, réclament une condamnation claire de tous ceux qui approuvent l'entente entre Hitler et Staline et rallient à leur cause les réformistes. Après l'invasion de la Pologne par les armées nazies et l'entrée en guerre de la France, le bureau confédéral vote une résolution qui prononce l'exclusion immédiate de ceux qui ne désavouent pas le pacte. Le gouvernement Daladier interdit le PCF puis les publications de la CGT fin septembre. Les effectifs de la confédération s'effondrent mais, pour l'inamovible Léon Jouhaux, elle doit s'engager, comme en 1914, pour la défense nationale. L'invasion allemande, l'armistice et la mise en place de l'État français rebattent les cartes. Alors que les syndicalistes communistes sont entrés dans la clandestinité, la CGT passe aux mains de son aile droite. Réunie en comité confédéral national le 20 juillet, elle vote la suppression de la lutte des classes de ses statuts. Seule une vingtaine d'Union départementales sont présentes à cette réunion qui marque la coupure définitive entre les partisans de la collaboration avec Pétain et les résistants. René Belin entre au gouvernement



comme ministre du travail mais la CGT est néanmoins dissoute le 16 août. Belin, soutenu par un journal nommé *Au Travail*, se coule dans le moule anticommuniste du régime vichyste, paraphe le statut des Juifs d'octobre 1940 et travaille à la mise en œuvre d'une charte du travail.

De nature corporatiste, regroupant patrons et salarié-es autour des principes réactionnaires du pétainisme, cette nouvelle organisation sociale soutenue par d'anciens syndicalistes ne rencontrera que peu d'échos. La vraie CGT n'est pas dans les ministères et les anti-chambres de Vichy mais œuvre dans la clandestinité à la libération sociale et nationale du pays. En novembre 1940, 12 dirigeants syndicaux (9 CGT issus du courant réformiste et 3 CFTC) signent un manifeste clandestin désavouant les choix de Belin. Jouhaux, surveillé de près par la police, est

interné en décembre 1941, livré aux Allemands en mars 1943 puis détenu jusqu'en mai 1945. Du côté des cégétistes communistes, la ligne du PC entre 1939 et 1941 déstabilise les militants mais, très vite, ils comprennent le parti qu'ils pourraient tirer du mécontentement qui monte dans le monde ouvrier contre les réquisitions et le ravitaillement. La grande grève des mineurs du Pas de Calais en mai-juin 1941, dans laquelle des militants de la CGT illégale sont en première ligne, montre que la classe ouvrière est prête à relever la tête malgré la répression. Benoît Frachon, qui vit dans la clandestinité, est chargé de la question syndicale par le PC. Il amorce un timide rapprochement avec les ex-confédérés début 1941.

Le rassemblement sera long mais, dans la lutte commune, le fil se retisse lentement. En avril 1943 est signé l'accord du Perreux qui reconstruit, sur une base revendicative claire, une CGT unifiée et prête au combat. Les militants syndicaux

payent un lourd tribut à la lutte contre l'occupant nazi. Des dizaines de syndicalistes sont fusillés, déportés, torturés. En mai 1943 la CGT désigne cinq délégués à l'Assemblée consultative à Alger. La CGT participe aussi au CNR où elle porte le projet de Sécurité sociale et un vaste plan de nationalisation des secteurs clés de l'économie. Les tensions entre les unitaires et les confédérés persistent jusqu'à la Libération mais les fédérations sont remises sur pied, patiemment, avec obstination, posant ainsi les bases de la grande CGT de l'après-guerre... ●

à suivre...

JULIEN GUERIN (77)



Signature des accords à Munich, en septembre 1938 ; au centre, Ribbentrop, Staline et Molotov.

Faut-il encore lire Rabelais ?

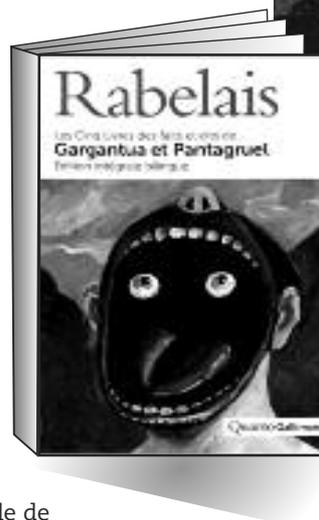
Les souvenirs supposent cette part d'oubli nécessaire sans quoi la psychanalyse n'aurait plus de fonction. Rabelais. Son nom suscite des images, des citations d'un recueil du même nom trop souvent sollicité lorsque manquent à l'appel des idées pour construire sa dissertation. Des extraits de ses œuvres utilisés comme autant de conseils pour réussir à l'école.

Faut-il le laisser au magasin des antiquités, à côté de ces auteurs oubliés à jamais ? À lire la présentation de Marie-Madeleine Fragonard, le doute s'insinue. Rabelais – dont la date de naissance se situe du côté de 1484, à 10 ans près – suscite aujourd'hui encore interrogations et réflexions. Ainsi que les nombreuses vies de ce moine, médecin, voyageur qui a fréquenté les Grands de son temps sans en faire partie. La langue de ces années d'ouverture, de grandes « découvertes » – Christophe Colomb met le pied aux Antilles en 1492 – n'est pas fixée. Les mots sont objet de jeux de construction, de création. Il est aussi le contemporain des premiers pas de l'imprimerie, 1470 pour celle créée à Paris, à la Sorbonne. Il deviendra écrivain éditeur revoyant sans cesse ses œuvres.

Pour comprendre sa place, il faut le replacer dans le contexte d'un monde en train de se transformer. La Renaissance est une illusion de Michelet. Comme souvent, celui-ci a voulu donner de l'histoire l'image d'un flot continu, sans rupture. Or ce 16^e siècle est un siècle de ruptures qui n'effacent pas les guerres passées, celle de dite de 100 ans, les épidémies dont la peste noire, ni les destructions et la famine comme la disette. Un siècle qui voit la naissance du protestantisme et de la religion anglicane. Le Pape voit son pouvoir s'effriter...

La lecture des « *Cinq livres des faits et dits de Gargantua et Pantagruel* » ne vient pas éclairer tout le fracas de ce siècle, il épaissit plutôt le mystère. Il reste un écho des romans de chevalerie, de ces « *chevaliers sans peur et sans reproche* » – Bayard a-t-il toujours sa place dans les livres d'histoire ? – au début de *Pantagruel* et plus vraiment dans *Gargantua*. Rabelais avait d'abord écrit le roman du fils avant celui du père. Le géant descendait de la table ronde, des légendes arthuriennes.

La proposition qui nous est faite est triple, pour le moins, avec cette édition dans la collection Quarto/Gallimard. Le lire en vieux français, un peu revu et corrigé tout de même d'autant que la langue change au fur et à mesure des 12 éditions mises en place par Rabelais lui-même – sauf le Cinquième livre semble-t-il – qu'il corrige jusqu'au dernier moment sur les épreuves. Nous bénéficions, le sous titre le dit, d'une « *édition intégrale bilingue* », d'une « *translation* »



– difficile, comme le dit la présentatrice, de parler de traduction – en français d'aujourd'hui avec des annotations pour comprendre les citations, les références les plus importantes et, ce faisant s'interroger sur le sens des mots et leur histoire. Enfin, un « Dictionnaire », de 170 pages, permet de se faire une idée du contexte et appelle d'autres réflexions tout en incitant le lecteur à revenir au texte.

Rabelais prend au sérieux la plaisanterie, l'humour, l'ironie. Il refuse toute idée préconçue. Il veut ouvrir l'esprit. Contrairement aux préjugés, nulle gaudriole, aucune gauloiserie. Le corps est pris pour ce qu'il est, l'âme tout autant. Pas de leçons moralisatrices mais des listes à n'en plus finir sur tous les sujets. Stupéfiant !

Ce volume de 1664 pages est agrémenté d'une réflexion sur les représentations picturales de Rabelais et d'illustrations au long de ces pages montrant la force des descriptions forçant les graveurs, les dessinateurs soit à la violence soit à l'abstraction. Un voyage dans un temps indéterminé, dans une science devenue fiction par la grâce d'un dévoreur d'informations. Ces « livres » ont besoin de nous pour revenir à la vie... ●

NICOLAS BÉNIÈS

« *Les Cinq Livres des faits et dits de Gargantua et Pantagruel. Édition intégrale bilingue* », sous la direction de Marie-Madeleine Fragonard avec la collaboration de Mathilde Bernard et de Nancy Oddo, Quarto/Gallimard, 1664 p., 263 documents, 32 euros.

DES PIRATES ÉCHAPPÉS DU GHETTO



Dans son dernier ouvrage, l'ami Sylvain Pattieu restitue l'histoire de Jean et Melvin McNair, leur « *chemin caillouteux* » comme le dit joliment le titre, une histoire pas banale en tout cas. Noir-es vivant aux Etats-Unis, Jean et Melvin sont étudiant-es dans les années 60, celles du mouvement pour les droits civiques. Ils bénéficient certes des avancées obtenues alors si chèrement, ils font des études par exemple, mais ils se heurtent à un racisme d'une grande violence, parfois symbolique, parfois pas seulement. Melvin déserte pour échapper au Vietnam, il vit désormais clandestinement dans son propre pays, avec Jean et leurs deux enfants. Installés-es à Detroit, ils fondent une sorte de communauté avec trois amis, tous noirs et tout autant en délicatesse avec les autorités. Admiratifs des Blacks Panthers, ils rêvent à s'échapper du ghetto qui les poursuit malgré tous leurs efforts.

Et c'est ainsi qu'ils en viennent à se faire pirates de l'air. L'entrée en piraterie, dans les années 70, tout comme quelques siècles auparavant, est un choix irrémédiable, sans guère de retour possible. Jean et Melvin le paieront lourdement d'un exil définitif, de quelques années d'emprisonnement et de nombre de désillusions. Ils finiront toutefois par s'établir en France et s'y inventer une nouvelle vie dans le travail social de quartier, à la Grâce de Dieu à Caen.

Sylvain Pattieu avait déjà évoqué l'histoire des McNair dans son précédent roman, *Et que celui qui a soif, vienne*. Elle illustre à sa manière l'activité de pirates que l'auteur décrivait comme transgression subversive portée par la soif d'émancipation. Leur histoire est certes exceptionnelle mais certainement pas anodine. Elle renvoie à la condition noire des deux côtés de l'Atlantique, à ce qu'elle charrie de vérités et de mythes dans un monde en mutation à



l'heure des derniers combats anticolonialistes et tentatives révolutionnaires. Elle renvoie aussi à la volonté inébranlable de changer le monde, même modestement, ici et maintenant. Elle fait écho enfin à une actualité encore brûlante marquée par le mouvement *Black lives matter* aux Etats-Unis et la révolte suscitée par les violences policières dont sont victimes les

jeunes des banlieues françaises.

Cette histoire contemporaine, Sylvain Pattieu nous la relate à partir du détournement de l'avion parce que c'est le moment de bascule de leur existence, le « milieu » de leur histoire parce qu'« *on recommence toujours par là, jamais totalement vierge, jamais complètement affranchi, on fait avec l'héritage qu'on nous a donné, qu'on s'est construit.* » C'est le récit d'élucidation d'un acte fou, porté par le regard d'historien de Sylvain Pattieu, même s'il s'affranchit en conscience des pesanteurs académiques de la discipline et qu'il poursuit le travail initié par Jean quand, de sa cellule, elle envoyait au juge chargé d'instruire leur affaire, un poème ou un extrait de roman pour qu'il puisse mieux comprendre quelle était la situation qu'ils avaient fuie.

Un très beau petit livre en forme d'hommage intime et personnel. ●

STÉPHANE MOULAIN

✓ Sylvain Pattieu, *Nous avons arpenté un chemin caillouteux* (Plein Jour), 13 euros.

LES RÊVES D'AZADAH



Azadah est une petite fille afghane qui vit dans un village marqué par la guerre des hommes. Son amie, une photographe occidentale est sur le point de partir et Azadah la supplie de l'emmener avec elle. Hélas, ce n'est pas possible et la photographe ne peut que lui conseiller d'attendre de grandir et d'aller à l'école. Mais Azadah lui rappelle que l'école a été brûlée et elle lui fait la liste de tous les désirs qu'elle porte : s'instruire, voyager, apprendre un métier passionnant, rencontrer des gens différents... Toutes choses bien incompatibles avec sa condition de petite fille d'un coin reculé de l'Afghanistan, destinée aux ateliers de tissage ou de vannerie...

Bien sûr il faudra laisser Azadah à ses rêves fous.

La force de cet album tient à la justesse de la narration, à la puissance d'évocation du dessin de son auteur, le canadien Jacques Goldstyn, un dessin à la fois léger et minutieux et surtout



très poétique. Il aborde à travers une histoire simple de très nombreuses questions sur les motivations des migrants bien sûr mais aussi la confrontation de mondes aussi différents que l'Afghanistan, ravagé par la guerre et le poids des traditions patriarcales et le monde occidental fantasmé comme celui de la réalisation de tous les possibles, une confrontation qui passe par les images que la photographe vient chercher et celles que nourrit dans ses rêves Azadah, des images dont on sait qu'elles passent les frontières

plus facilement que les hommes...

Bref un très bel album riche de nombreuses interrogations fondamentales sur le monde d'aujourd'hui. ●

STÉPHANE MOULAIN

✓ Jacques Goldstyn, *Azadah*, éditions La Pastèque.

LE BASCULEMENT DU MONDE

Avec son dernier ouvrage intitulé *Le basculement du monde*, notre ami et collaborateur Nicolas Bénéès continue son travail de décryptage de la crise⁽¹⁾. Celle-ci se manifeste avant tout par la condamnation d'une part croissante de la population au chômage de masse, à la précarité, à des vies rongées par un niveau de vie rabaissé et l'angoisse du futur.

PHOTOS: D.R.

Tantôt niée par les politiques, tantôt érigée, parfois par les mêmes, en catastrophe absolue – non sans arrière-pensée électoraliste : ça permet de mieux faire passer la pilule amère de politiques antisociales – la crise est aussi celle de la pensée économique. Les modèles néo-libéraux sont inopérants pour l'enrayer. Il y a de nombreux exemples de politiques aberrantes, de mesures contre-productives appuyées sur des conceptions qui relèvent davantage de l'acte de foi que de la pensée raisonnée. Ainsi, la nécessité proclamée de ne pas dépasser les 3 % du PIB de déficit public n'a strictement aucun fondement réel, ceux qui se sont efforcés de prouver le contraire ont échoué.

La crise financière de 2008 a pris tous ces prétendus experts de court et a révélé l'illégitimité de l'idéologie libérale, réduite à quelques dogmes, incapable d'élaborer les mesures répondant aux besoins des populations. Nicolas Bénéès convoque la figure du zombie lorsqu'il évoque ces dirigeants conservateurs aveugles au « basculement du monde », s'accrochant à des conceptions issues du passé dont ils refusent de voir l'obsolescence définitive.

« Le bilan du XX^{ème} siècle reste à faire »

Car la crise est profonde, systémique. Elle s'appuie sur la financiarisation de l'économie. Désormais dominée par un capitalisme financier qui fonctionne en réalité comme une pyramide de Ponzi, portée par des banques qui ont donné tout pouvoir aux traders dans une stratégie qui n'a de rationalité que dans le court terme, l'économie bouleverse nos sociétés, détruisant les modes de production antérieurs sans que rien se semble être vouloir être pensé pour que cet immense jeu de massacre s'arrête. Si rien n'est fait, ce bouleversement plonge lentement l'ensemble des sociétés dans l'exclusion sociale de masse, la pauvreté généralisée couplée avec l'enrichissement exponentiel de quelques uns, l'incapacité de faire face aux enjeux écologiques, la montée des tensions nationales voire ethniques, la confiscation de la démocratie au profit de régimes autoritaires... En fait, ces tendances sont déjà présentes.

Pour mieux comprendre le mécanisme de la crise, Nicolas Bénéès nous livre un historique des différentes étapes de son instauration. La chute du mur de Berlin a installé l'idée que le capitalisme était sorti définitivement gagnant de la confrontation

avec sa seule alternative, le socialisme, délégitimant tout autre tentative en ce sens. Pourtant, on peine à définir cette alternative, tant l'expression de « socialisme réel », jadis mise en avant par ses promoteurs semble frauduleuse, au point que son effondrement a aussi été un bienfait en ce sens qu'il a mis fin à une imposture. Au final, « le bilan du XX^{ème} siècle reste à faire », celui de ses espérances déçues autant que celui de ses réalisations tronquées. Si l'on veut trouver la sortie du champ de ruine des utopies créé par le basculement du monde, c'est une nécessité.

Rompre avec les « recettes du passé »

Faute de cette réflexion, les mots de l'émancipation ressortis blessés des échecs et tragédies du XX^{ème} siècle le resteront, nous laissant démunis-es pour la penser. Pour beaucoup déjà, la nostalgie d'un passé fantasmé tient lieu de pensée et alimente tous les replis ravageurs qui s'épanouissent sous nos yeux : rêve de fermeture des frontières, haines ou peur des migrant-es, fantôme fou et vain de l'autarcie, ne cessant de révéler une imagination réduite aux prisons du passé. Or « les recettes du passé (...) contiennent les tombes du futur. » nous dit l'auteur dans une formule d'inspiration très marxienne.

Des révolutions arabes à la catastrophe de Fukushima en passant par l'émergence de nouveaux mouvements sociaux (*les Indignés* et *Occupy Wall Street*) jusqu'au krach financier d'août, l'année 2011 est plus particulièrement marquée par des événements qui révèlent l'ampleur du bouleversement que nous vivons. En même temps, ils désignent d'eux-mêmes des pistes pour esquisser une alternative : revitaliser la démocratie, rompre avec le « court-termisme » en matière d'impératif économique, refonder l'Europe, concevoir une politique d'investissement dans des équipements pour répondre aux exigences écologiques et réduire les inégalités territoriales, etc.

Une analyse minutieuse pour stimuler de trop nécessaires débats dans le but d'éviter la barbarie qui vient. ●

STÉPHANE MOULAIN



1) Ce livre fait suite au *Petit manuel de la crise et à Marx, le capitalisme et les crises* dont nous en avons rendu compte dans les numéros 15 et 28 de *L'École Émancipée* (janvier/février 2009 et mars/avril 2011).

✓ Nicolas Bénéès, *Le basculement du monde* (Éditions du Croquant), 12 euros.

DÉLINQUANT-ES SOLIDAIRES

Dans les Alpes Maritimes, c'est près d'une dizaine de citoyen-nes et de militant-es qui sont passé-es ou qui passeront en jugement d'ici au mois de mai prochain pour avoir aidé des réfugié-es. Pierre-Alain Mannoni a été relaxé totalement et l'agriculteur de la Roya, Cédric Herrou, partiellement.

Dans les deux cas, la juge a rappelé qu'ils sont protégés par la loi : l'article L. 622-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile écarte la possibilité de poursuites pour aide au séjour irrégulier en accordant l'immunité aux aidants cherchant à « assurer des conditions de vie dignes et décentes » ou « à préserver la dignité ou l'intégrité physique » des étrangers en situation irrégulière, dès lors qu'ils n'ont reçu aucune contrepartie directe ou indirecte. Cédric Herrou a eu une amende avec sursis pour avoir fait passer la frontière franco-italienne illégalement à des réfugié-es, la juge expliquant que, s'il avait fait la preuve qu'ils/elles nécessitaient des soins en France, il aurait été relaxé. Le parquet fait appel.

Petit rappel : depuis deux ans, la France a fermé sa frontière avec l'Italie. Les réfugié-es ne peuvent plus passer normalement. Certains passent par l'autoroute ou les rails au péril de leur vie (près d'une dizaine de tué-es). D'autres remontent la vallée de la Roya à partir de Vintimille et arrivent en France à Breil-sur-Roya. Les habitant-es de la vallée ont créé une association, « Roya citoyenne » et aident au passage, en transportant et en logeant tout-es celles et ceux qui fuient la guerre et/ou la misère. Depuis, le gouvernement a installé des postes frontières dans les principales gares du département des Alpes Maritimes (Nice, Antibes et Cannes) ainsi qu'à celles de Breil-sur-Roya et de Menton Garavan (les premières avant l'Italie), mais aussi sur la route au niveau de Sospel où les gendarmes arrêtent toutes les voitures

venant de la Roya. Quatre autres des habitant-es de la vallée, après Cédric Herrou, doivent passer en procès mardi 16 mai : Françoise, René, Gérard et Dan.

Entre temps, il y aura deux autres procès : mardi 4 avril, Francesca, militante italienne No Border qui travaille à Nice dans l'association *Habitat & Citoyenneté*⁽¹⁾ qui aide les demandeurs d'asile, et lundi 24 avril, Eric et Marie Rose, deux simples citoyen-nes. Mais il y aura aussi le délibéré pour Félix Croft le 16 mars, jugé au tribunal d'Imperia en Italie, lui aussi pour aide à des réfugié-es.

Pourquoi un tel acharnement ? D'abord, il y a une volonté d'épuisement physique, politique et financier des aidant-es. Pour l'instant, cette stratégie a surtout mobilisé des centaines de militant-es et de simples citoyen-nes lors des procès et des délibérés qui ont déjà eu lieu.

Mais, on peut être inquiet de la poursuite de cet acharnement judiciaire et policier (la maison de Cédric Herrou ayant déjà été perquisitionnée plusieurs fois). La classe politique locale, très, très à droite, ne cesse, notamment le président du conseil

départemental, Eric Ciotti, de traiter les aidant-es de délinquant-es. Nous sommes donc des délinquant-es solidaires.

Surtout, on peut être inquiets de la teneur générale du débat politique en France, notamment concernant l'accueil des réfugié-es. La droite et l'extrême droite rivalisent de déclarations fracassantes parlant d'invasion et mélangeant sciemment réfugié-es et terroristes ! C'est sous un gouvernement PS (celui des Hamon et des Macron entre autres) que la décision de la fermeture des frontières a été prise. Si de nombreux-ses citoyen-nes deviennent des délinquant-es solidaires, c'est aussi parce que les services de l'État ne remplissent pas leur rôle puisque contrairement à ce que dit la loi, ils ne prennent pas en charge les mineurs et expulsent des personnes venant de pays en guerre. Enfin, ce sont les politiques européennes qui font peur. L'Europe forteresse va même jusqu'à signer à Malte un accord avec un gouvernement libyen pour qu'ils gardent les réfugié-es de son côté de la Méditerranée. Or, il n'y a pas un, mais des gouvernements libyens et les droits de l'homme les plus élémentaires n'y sont pas respectés et encore moins pour les réfugié-es.

Au contraire, il faut ouvrir les frontières et accueillir enfin dignement celles et ceux qui souffrent. ●

OLIVIER SILLAM

1) Pour soutenir cette association : <https://www.habitatetcitoyennete.fr/faire-don-a-l-association-habitat-citoyennete/>